

JUILLET 2026

Bulletin municipal



Le Cours

de la vie





Sommaire

Infos

Pratiques



VIE MUNICIPALE

Les derniers conseils	p.04
Budget	p.06
Nouveau Conseil Municipal	p.08
Médiathèque	p.10
Ludothèque	p.11

VIE COMMUNALE

Application Illiwap	p.12
Conseil Municipal des Enfants	p.13
Dépôt sauvages	p.13
Recensement citoyen	p.13
Repas des aînés	p.14
La fibre arrive à Le Cours	p.14
Commémoration du 8 mai 1945	p.15
Pièces d'identité	p.15
Élections	p.15
Nuisances sonores	p.16
Dégradation biens publics	p.16

VIE SCOLAIRE

p.17

VIE HISTORIQUE

p.18-19

VIE ASSOCIATIVE

Appel aux bénévoles	p.20
Amicale Laïque	p.20
Guinguette de Kercabiron	p.21
MobAr C'hour	p.21
Fêtes Culture Loisirs de la Chapelle de Priziac	p.22
Artisan'Arz	p.24
Les Courtisans	p.24
US Le Cours	p.25
Fête de la Musique	p.25
Société de Chasse	p.26
Au cours, Passions et Créations	p.26
Boule Le Cours	p.27
Club des Templiers	p.27

INFOS DIVERSES

Rochefort-en-Terre Tourisme	p.28-29
Questembert Communauté	p.30-33
AMPER	p.33
SMGBO	p.34
SIAEP	p.35
Agenda communautaire	p.35
Calendrier des Fêtes	p.36
Artisans de la Commune	p.36

Rédaction : Mairie de Le Cours
Directeur de la publication :
Raymond HOUËIX
Création & Impression :
IOV Communication - Groupe IMPRIGRAPH
Dépôt légal n° 3024



MAIRIE

8 rue de l'Arz • 56230 LE COURS
Tél. 02 97 67 21 72 • Mail : mairie.lecours@orange.fr
Site : <https://le-cours.questembert-communaute.fr/>
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30



ÉCOLE PUBLIQUE LA PETITE HIRONDELLE

16 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 09 71 38 25 31
Mail : ec.0560773l@ac-rennes.fr

GARDERIE

14 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 49 29 49

MÉDIATHÈQUE

1 rue des Verdiers • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 67 48 82
Mail : bibliotheque.lecours@orange.fr
Horaires d'ouverture : mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

8 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT
Tél. 02 97 26 59 51 • Mail : contact@qc.bzh
Site : www.questembert-communaute.fr

Service déchets

Tél. 02 97 26 10 21 • Mail : dechets@qc.bzh
Uniquement sur rendez-vous

Déchèterie de Kervault à QUESTEMBERT

Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le jeudi de 13h30 à 17h
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Du 1^{er} juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.

Déchèterie de l'Épine à LIMERZEL

Lundi de 13h30 à 17h. Fermé le mardi.
Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Du 1^{er} juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.

Accès : Pour accéder aux deux déchèteries du territoire, vous devez impérativement vous munir de votre carte. Pour l'obtenir, rendez-vous au service déchets du lundi au vendredi entre 9h et 12h30. Seuls les habitants du territoire peuvent en bénéficier. Depuis le 1^{er} janvier 2023, votre abonnement comprend 15 passages en déchèterie. Au-delà des 15 premiers passages, un montant unitaire de 10 € par passage sera comptabilisé sur votre facture de redevance incitative.

Espace France Services

(accompagnement dans les démarches administratives et numériques)
Tél. 02 97 26 54 29 • Mail : franceservices@qc.bzh
Uniquement sur rendez-vous

SIAEP • Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

16 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT
Tél. 02 97 26 04 28 • Mail : contact@siaep-questembert.fr

Mot du Maire



Chères Coursiennes, chers Coursiens,

Du fond du cœur, merci pour la confiance que vous nous avez accordée en élisant l'ensemble de mon équipe au mois de mars dernier. Votre soutien nous touche profondément, nous oblige et nous donne l'énergie nécessaire pour poursuivre, avec humilité et détermination, le travail au service de notre commune.

Depuis le début du mandat, nous sommes pleinement mobilisés : chaque décision se prend en pensant à l'avenir de notre commune et au bien-être de chacune et chacun d'entre vous. Je tiens à souligner l'implication remarquable des élus, des agents municipaux et des bénévoles qui, jour après jour, contribuent à la vie locale – merci à eux pour leur dévouement.

Concernant la rénovation et l'agrandissement de la mairie, les choses progressent bien : nous avons travaillé sur le plan de financement et finalisé l'avant projet définitif. Ces études ont été menées avec rigueur afin de garantir des locaux modernes, accessibles et conviviaux, qui répondront aux besoins des services municipaux et des associations. Si tout se confirme, le lancement des travaux est désormais envisagé pour le début de l'année 2027. Nous vous tiendrons bien sûr au courant à chaque étape.

Nous vous informons également que le commerce, fermé en avril dernier, est à la recherche d'un nouvel exploitant afin de permettre une possible réouverture à compter du 1^{er} octobre, date de libération du bâtiment.

L'été arrive, profitez de cette période pour vous reposer, retrouver vos proches et recharger vos batteries. Je souhaite à chacune et chacun de belles et sereines vacances.

Ce sera un immense plaisir de vous retrouver lors des manifestations estivales organisées par nos associations Coursiennes : animations et fêtes locales sont autant d'occasions de nous rencontrer, d'échanger et de partager des moments conviviaux. N'hésitez pas à venir à la rencontre des élus lors de ces manifestations, vos idées et remarques seront toujours les bienvenues.

Encore un grand merci pour votre confiance. Ensemble, continuons à faire de Le Cours un lieu accueillant où il fait bon vivre.

Avec toute ma sympathie.

*Raymond HOUEIX,
Le Maire*



LES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus complets sont disponibles sur le site internet de la commune (<https://le-cours.questembert-communaute.fr/>), ou sur le panneau d'affichage devant la mairie (pour le dernier conseil).

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET LOTISSEMENT

Délibération 2026-03-03-03

Le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement : 105 548.76 €
- En investissement : 52 771.88 €

Après étude des différents chapitres, le budget primitif Lotissement 2026 est voté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Délibération 2026-03-03-04

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025. Le Conseil municipal [...] après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 21.99 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.51%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.18 %

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2026-03-03-05

Le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement : 658 814.91 €
- En investissement : 779 720 €

Après étude des différents chapitres, le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

ÉLECTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE QUESTEMBERT

Délibération 2026-03-20-03

[...] Après en avoir délibéré, et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil municipal élit à l'unanimité des membres présents : **Mr Raymond HOUEIX et Mr Hervé BROHAN comme délégués titulaires ainsi que Mr Joël TRIBALLIER et Mr Hippolyte LE GUILLANTON comme délégués suppléants.**

ÉLECTION POUR LE SYNDICAT MIXTE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE MORBIHAN ÉNERGIES

Délibération 2026-03-20-04

[...] Après en avoir délibéré et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil municipal élit : **Mr Alexandre BOLAN et Mme Delphine LE NOCHER comme délégués de la commune à Morbihan Energies.**

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES

Délibération 2026-04-01-05

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs syndicats et/ou organismes sollicitent la désignation de représentants parmi les Conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter la liste des différents représentants ci-dessous :

Mission locale du Pays Vannes	1 titulaire : Maëlle TOUZÉ
Prévention & Sécurité routière	1 titulaire : Hippolyte LE GUILLANTON 1 suppléant : Joël TRIBALLIER
CNAS Comité National d'Action Sociale du personnel communal	1 titulaire : Aurélie PAUL 1 agent : François GILET
Conseil départemental de défense	1 titulaire : Anthony LE COURTOIS
NEO 56	1 titulaire : Maëlle TOUZÉ 1 suppléant : Typhaine BOURHIS
ARIC (Association Régionale de l'Information des Collectivités)	1 titulaire : Delphine LE NOCHER 1 suppléant : Typhaine BOURHIS

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT

Délibération 2026-04-01-06

Suite à la mise en place du conseil municipal le 20 mars 2026 Monsieur Le Maire a été élu d'office conseiller communautaire. Le 23 mars 2026, Monsieur HOUEIX a déposé un courrier auprès du Président de Questembert Communauté annonçant sa démission. **Conformément au CGCT Monsieur Triballier étant le suivant dans l'ordre du tableau a été désigné conseiller communautaire.** En tant que commune ayant 1 seul conseiller communautaire, nous avons la possibilité de nommer un conseiller suppléant qui pourra prendre la place de Monsieur Triballier en cas d'empêchement. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, le suppléant est la personne qui serait appelée à remplacer le conseiller communautaire en cas de perte définitive de mandat (cf. 3.4). Le suppléant permet également en cas de démission ou de décès du titulaire d'assurer la représentation de la commune

qui ne dispose que d'un seul conseiller communautaire ou métropolitain. Le conseil municipal est donc appelé à désigner ce suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la désignation de Monsieur HOUEIX comme conseiller communautaire suppléant.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET LOTISSEMENT

Délibération 2026-05-12-01

Le vote a lieu hors la présence de Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 23 février 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le Compte Financier Unique de 2025, qui laisse apparaître un excédent de 52 771.88 € en section de fonctionnement et un résultat de 0 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	71 463,82 €
Recettes	35 731,91 €
Résultat de l'expérience	- 35 731,91 €
Excédent reporté de 2024	88 503,79 €
Résultat de clôture	52 771,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	35 731,91 €
Recettes	35 731,91 €
Résultat de l'expérience	0 €
Excédent reporté de 2024	0 €
Résultat de clôture	0 €

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2026-05-12-02

Le vote a lieu hors la présence de Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de

gestion et constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 23 février 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le Compte Financier Unique de 2025, qui laisse apparaître un excédent de 86 620.48 € en section de fonctionnement et un excédent de 35 411.51 € en section d'investissement après restes à réaliser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	610 027,71 €
Recettes	696 648,19 €
Résultat de l'expérience	86 620,48 €
Excédent reporté de 2024	0 €
Résultat de clôture	86 620,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	590 889,76 €
Recettes	647 734,07 €
Résultat de l'expérience	56 844,31 €
Excédent reporté de 2024	- 26 609,26 €
Résultat de clôture	30 235,05 €

RESTES À RÉALISER EN INVESTISSEMENT	
Dépenses à réaliser	62 191,81 \$
Recettes à réaliser	67 368,27 €
Excédent global de clôture hors restes à réaliser	116 855,53 €
Excédent global de clôture (avec les restes à réaliser)	122 031,99 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2026-05-12-03

Les membres présents adoptent à l'unanimité, l'affectation du résultat 2025, au budget primitif 2026 comme suit :

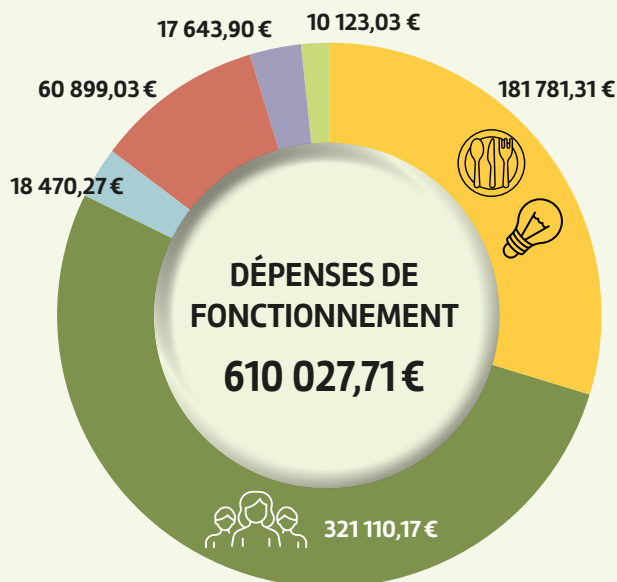
En fonctionnement

Au 002 Report de fonctionnemen : 0 €

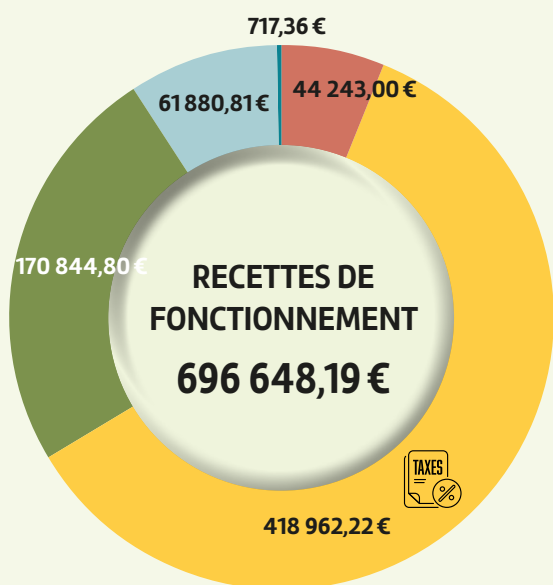
En investissement

À l'article 1068 Excédent de fonctionnement 2025 capitalisé 86 620.48 €.

FONCTIONNEMENT



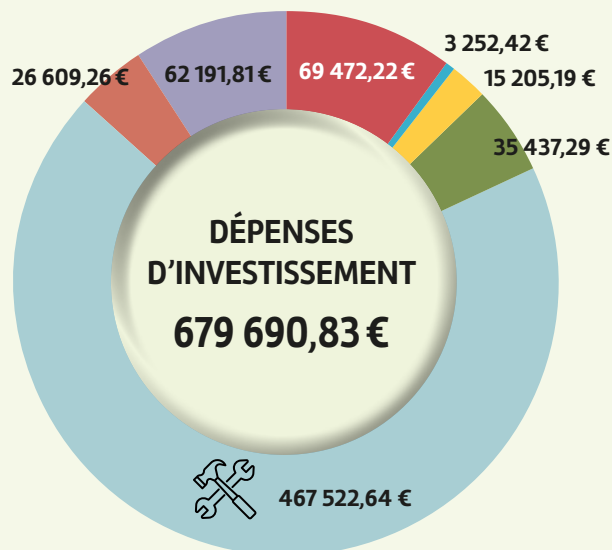
- Charges à caractère général (cantine, énergie...)
- Frais de personnel
- Compensation de charges (intercommunalité)
- Autres charges courantes (indemnités élus, subventions aux associations)
- Charges financières (intérêts)
- Provisions et dotations



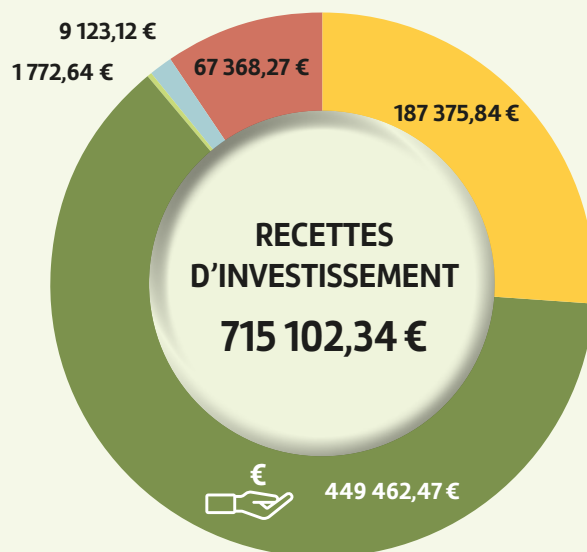
- Produits des services, du domaine et ventes
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Gestion courante (revenus des immeubles)
- Autres produits

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
86 620,48 €

INVESTISSEMENT



- Remboursement capital emprunts
- Immobilisations incorporelles (logiciels,...)
- Subventions d'équipement versées (fibre)
- Travaux importants (commerce)
- Immobilisation corporelles (achats divers et petits travaux)
- Déficit d'investissement reporté
- Restes à réaliser



- Apports, dotations et réserves
- Subventions d'investissement
- Cautions
- Amortissement et opérations d'ordres
- Restes à réaliser

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL

QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Le budget communal reflète les projets et actions que le Conseil municipal souhaite mettre en œuvre. Il s'agit d'un document officiel qui planifie et autorise toutes les dépenses et recettes de la commune pour une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. En d'autres termes, c'est la feuille de route financière de la commune.

QUI PRÉPARE LE BUDGET ?

La préparation du budget est une mission du Maire, réalisée en étroite collaboration avec le secrétaire général de mairie. Avant d'être présenté au Conseil municipal pour vote, il est validé par la commission finances, qui s'assure de sa cohérence et de sa solidité.

QUI CONTRÔLE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ?

L'État assure un contrôle strict sur les dépenses et les recettes. Le Trésor public, le Préfet et la Chambre régionale des comptes vérifient la légalité et la régularité des opérations. Ils ne jugent pas si les dépenses sont opportunes ou stratégiques, mais veillent à ce que tout soit fait dans les règles.

QUI PAIE LES DÉPENSES ET ENCAISSE LES RECETTES ?

Le Maire, en tant qu'ordonnateur, donne les instructions pour que les dépenses soient effectuées et les recettes encaissées. Les services administratifs préparent les mandats de paiement et les titres de recettes, que le Maire valide. Ensuite, le Trésor public se charge réellement du paiement et de l'encaissement, et intervient si un recouvrement est nécessaire.

COMMENT EST COMPOSÉ LE BUDGET ?

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

1. La section de fonctionnement : Elle est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

a. Les recettes :

- Impôts locaux : la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, la taxe sur les pylônes, les droits de mutation, la taxe d'habitation
- Dotations de l'État : elles correspondent à la participation de l'État pour la gestion communale et administrative
- Revenus divers : ils sont constitués des produits des services du domaine (location de la salle municipale, facturation de cantine et/ou de garderie, redevance d'occupation du domaine public, inscription à la médiathèque, concession funéraire...)

b. Les dépenses :

- Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : frais de personnel, charges à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures, entretien des bâtiments, primes d'assurances, achat des repas de restauration scolaire...), subventions aux associations, intérêts de la dette, dotations aux amortissements...

2. La section d'investissement : Elle concerne essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux.

a. Les recettes :

- Dotations et fonds divers (Fonds de Compensation de TVA et l'affectation des résultats de l'année N-1)
- Emprunts
- Subventions d'équipements (exemple le commerce a été cofinancé par l'Etat, la Région, le Département, la commune et Questembert Communauté)

b. Les dépenses :

- Achats de matériels (mobiliers, informatique, livres...)
- Travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux
- Réfection d'enrobés
- Enfouissement de réseaux
- Achat de terrains (pour créer un lotissement ou un chemin de randonnée)
- Réalisation d'études





Joël TRIBALLIER
1^{er} adjoint • 69 ans •
Retraité de la Poste



Aurélie PAUL
• 37 ans •
Serveuse



Karine MONNIER
• 50 ans •
Responsable clientèle



Alexandre BOLAN
• 42 ans •
Agriculteur



Antoine BOURHIS
• 32 ans •
Porcher



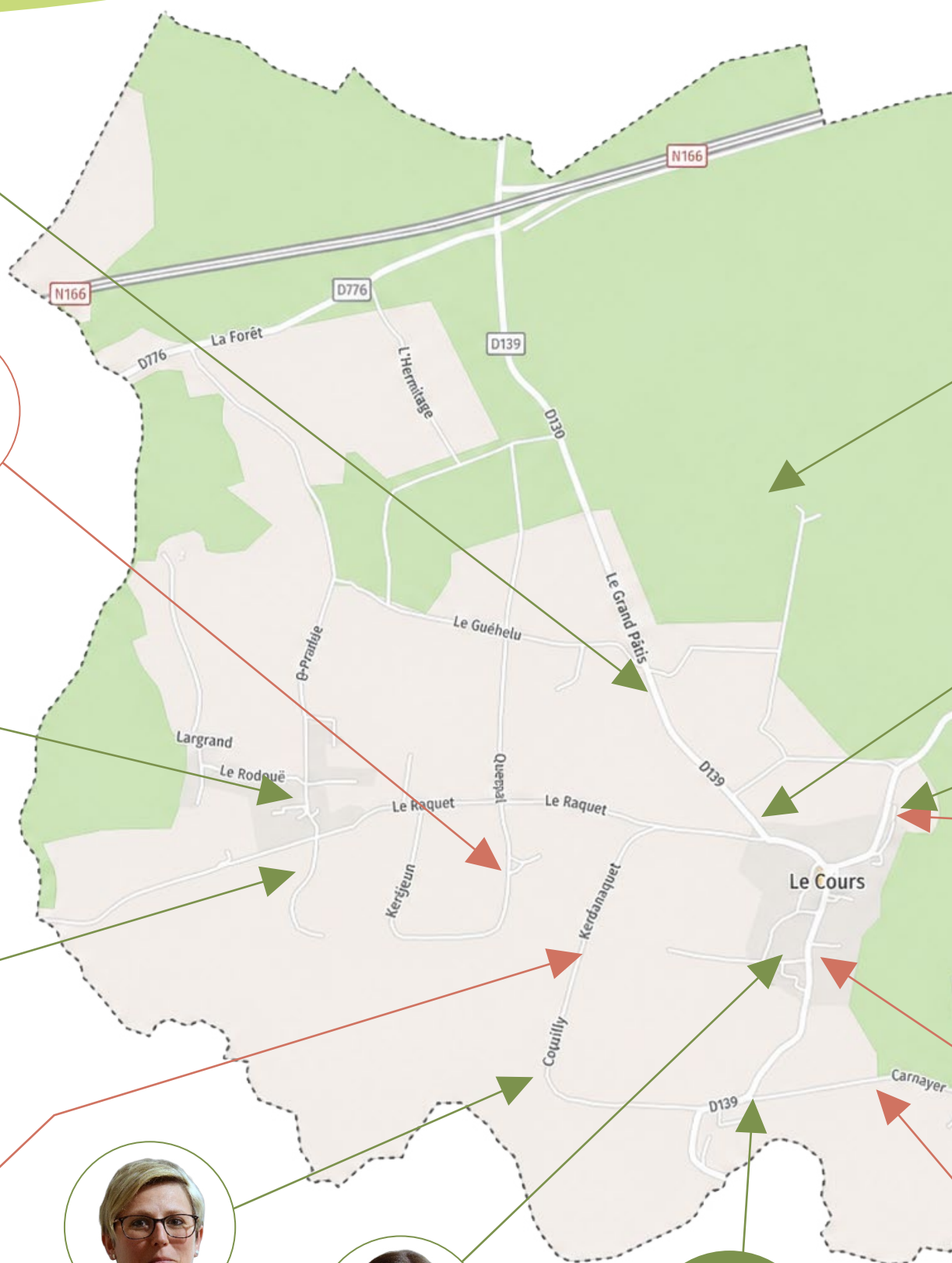
Delphine LE BRUN
• 44 ans •
Aide-soignante



Typhaine BOURHIS
• 30 ans •
Gestionnaire RH



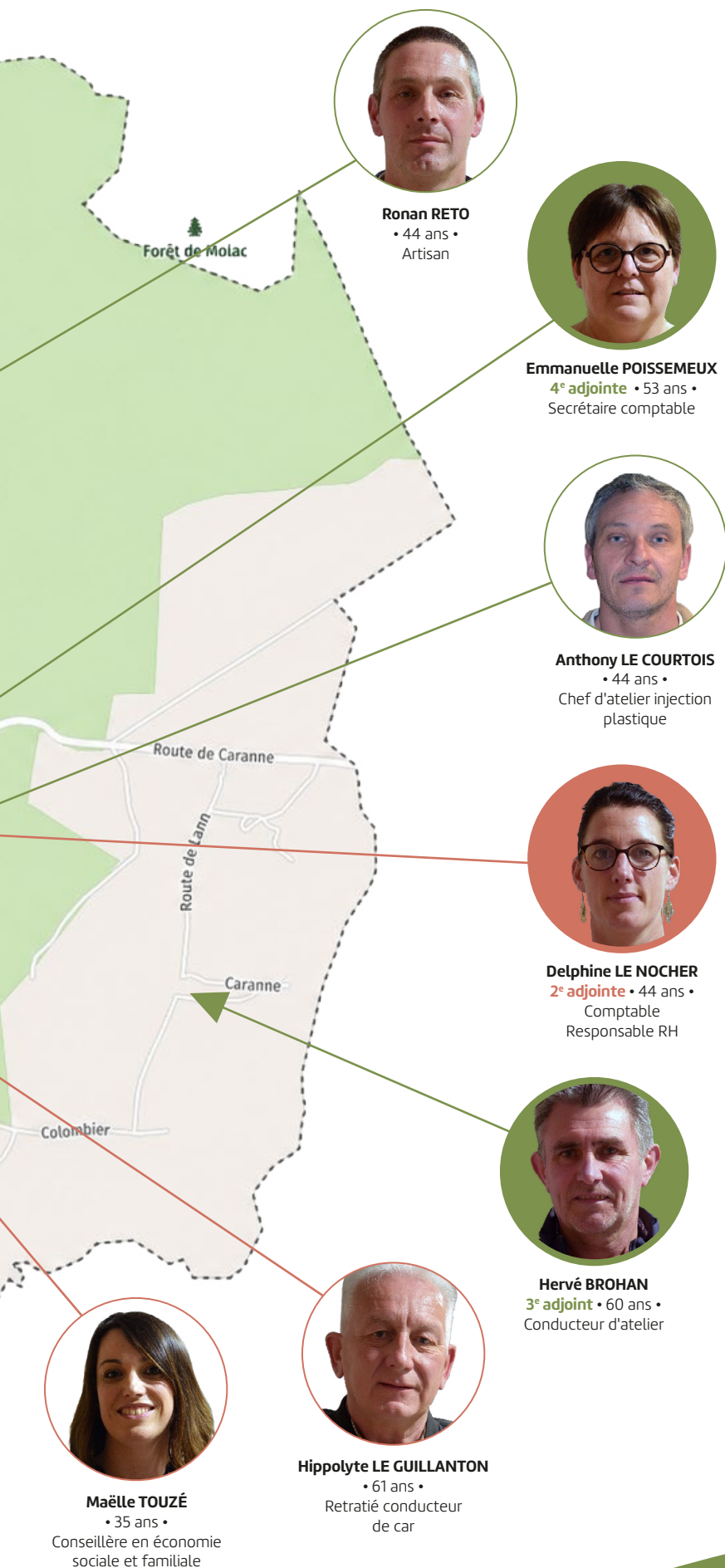
Raymond HOUËIX
Maire • 69 ans •
Retraité SNCF



À l'issue des élections municipales de mars dernier, de nouveaux élus ont rejoint le conseil municipal.

Afin de mieux les connaître, nous vous proposons de découvrir leur répartition au sein de la commune grâce à une carte indiquant leur secteur de résidence (à titre indicatif), ainsi que les différentes commissions municipales auxquelles ils participent.

Cette présentation a pour objectif de renforcer la proximité entre les habitants et leurs représentants, et de mettre en lumière l'engagement de chacun au service de notre commune.



COMMISSIONS

BOLAN Alexandre :

- Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles
- École, social, vie communale et culture

BOURHIS Antoine :

- Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles
- Comité d'actions sociales

BOURHIS Typhaine :

- Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- Finances, ressources humaines, communication et vie association
- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles

BROHAN Hervé :

- Responsable de la commission travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles
- Commission d'appel d'offres
- Urbanisme, aménagement du territoire et environnement

HOUEIX Raymond :

- Responsable de la commission d'appel d'offres et membre de droit de toutes les commissions

LE BRUN Delphine :

- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles
- École, social, vie communale et culture
- Comité d'actions sociales

LE COURTOIS Anthony :

- Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- École, social, vie communale et culture
- Comité d'actions sociales

LE GUILLANTON Hippolyte :

- Commission d'appel d'offres
- Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- Finances, ressources humaines, communication et vie association
- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles

LE NOCHER Delphine :

- Responsable de la commission finances, ressources humaines, communication et vie association
- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles

MONNIER Karine :

- Commission d'appel d'offres
- Finances, ressources humaines, communication et vie association
- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles
- École, social, vie communale et culture

PAUL Aurélie :

- Finances, ressources humaines, communication et vie association
- École, social, vie communale et culture
- Comité d'actions sociales

POISSEMEUX Emmanuelle :

- Responsable de la commission école, social, vie communale et culture
- Responsable de la commission comité d'actions sociales
- Finances, ressources humaines, communication et vie association

RETO Ronan :

- Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- Finances, ressources humaines, communication et vie association
- Travaux, voirie, bâtiments, sports et affaires agricoles

TRIBALLIER Joël :

- Responsable de la commission urbanisme, aménagement du territoire et environnement
- Finances, ressources humaines, communication et vie association

TOUZÉ Maëlle :

- Finances, ressources humaines, communication et vie association
- École, social, vie communale et culture
- Comité d'actions sociales

■ Anciens élus

■ Nouveaux élus

Vie Municipale



MÉDIATHÈQUE

Un grand merci à vous, lecteurs et bénévoles, de faire vivre la médiathèque de Le Cours.

SALON DU LIVRE JEUNESSE DE QUESTEMBERT

À l'occasion du salon du livre jeunesse de Questembert, des rencontres avec des auteur(e)s et illustrateur(trice)s sont organisées par Questembert Communauté, dans toutes les écoles des 13 communes du réseau "13 À la page".

Jeudi 28 mai, la classe de Nolwenn avec les enfants du CP, CE1 et CE2 ainsi que la classe d'Aurélien avec les enfants du CM1 et CM2 ont accueilli Alexandre ARLÈNE, auteur, illustrateur, scénariste et éditeur chez Jungle.

Dans un premier temps, Alexandre ARLÈNE s'est présenté, ensuite, les enfants lui ont posé des questions sur son métier. Et dans un deuxième temps, tous les enfants ont réalisé une mini BD en inventant et en illustrant une histoire parfois farfelue.

LA MÉDIATHÈQUE DE LE COURS RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Vous voulez rencontrer d'autres personnes.
Vous désirez vous impliquer dans la vie locale.
Vous avez envie d'occuper votre temps libre.
Vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture.

Alors pourquoi pas vous ?

Nous avons besoin de vous pour faire vivre la médiathèque une ou deux heure(s) par mois.

Les activités en médiathèque sont très variées :
accueil du public, prêt et retour de documents,
informatique, traitement des livres, animations...

Venez découvrir un univers
que vous ne soupçonnez pas !

Le personnel de la médiathèque se tient à votre
disposition pour satisfaire votre curiosité.



OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

Les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.
Pas d'ouverture la 2^{ème} semaine de chaque petites
vacances. Fermée du 14 juillet au 22 août 2026.

CONTACT : Médiathèque de Le Cours

1 rue Verdière - 56230 LE COURS

02 97 67 48 82 @ bibliotheque.lecours@orange.fr

www.mediatheques.questembert-communaute.fr

Facebook : mediathèque et ludothèque de Le Cours

LUDOTHÈQUE

ANIMATION « LES 5 LUTINS DU PÈRE NOËL »

DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE :

C'est l'histoire de 5 lutins, oh mince le livre a disparu ! Mais comment s'appellent-ils ? Quelles sont leurs couleurs préférées ? Quels sont leurs métiers ? Et quels sont leurs plats préférés ? Les enfants et les parents ont résolu plein d'énigmes afin d'obtenir les codes des cadenas qui permettaient d'avoir le code final du coffre aux schokobons !



ANIMATION « ATELIER MODELAGE »

DU MERCREDI 21 JANVIER :

12 personnes sont venues faire du modelage en pâte à sel et en pâte autodurcissante. Ils ont pu faire des chats, des dauphins, des cœurs, des tortues, des chiens avec des emporte-pièces ou faire travailler leur imagination. Merci pour cet bel après-midi.



ANIMATION « CRÊPES PARTY »

DU MERCREDI 18 FÉVRIER :

Beaucoup de gourmands sont venus se mettre à l'abri pour manger des crêpes, prendre le temps de discuter, de faire un jeu de société. Nous avons tous passé un excellent après-midi. Un grand merci pour ce moment de convivialité.



ANIMATION « LA CARTE AU TRÉSOR »

DU MERCREDI 25 MARS :

Ce mercredi, la médiathèque s'est transformée en terrain d'aventure pour un escape-game ! Sept participants, ont relevé le défi : résoudre des énigmes, explorer les rayons et récupérer la fameuse carte au trésor afin de retrouver l'épave du bateau le « Vent d'émeraude » où un trésor y était caché. Merci Yohann pour ton aide.



ANIMATION « KAÏDA A PERDU SES ŒUFS »

DU MERCREDI 20 MAI :

Dans une vallée cachée entre les montagnes brumeuses, vit Kaïda, une jeune dragonne. Un matin, alors qu'elle partait chercher des baies, une tempête s'éleva. En revenant, elle découvrit que ses œufs avaient disparu ! Elle demanda de l'aide à Bleuette, Orangette, Olivette, Violette et Rosette, grâce à elles et aux enfants, Kaïda a retrouvé ses œufs.



Sous réserve de changement, les animations se dérouleront **le 3^{ème} mercredi de chaque mois**, voici les prochaines :

- 16 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 16 décembre

Vous pouvez suivre les actualités de la médiathèque et des animations de la ludothèque sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ludothequelecours>



APPLICATION ILLIWAP

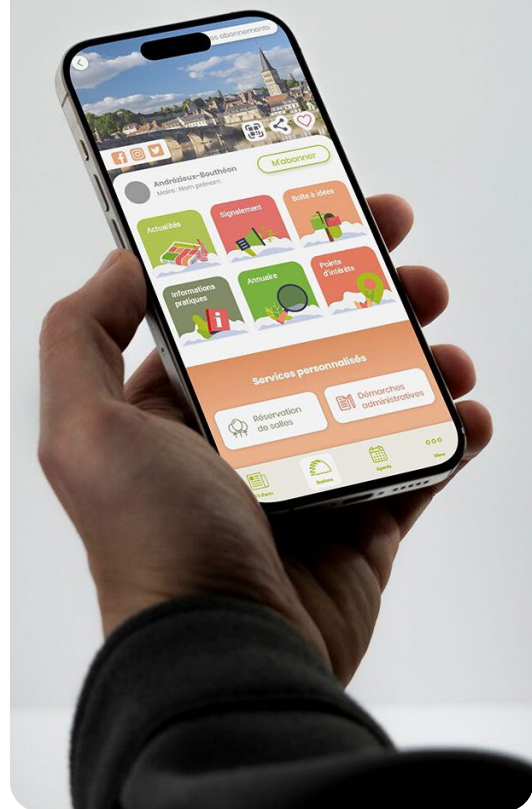
La commune se dote désormais d'une application mobile pour faciliter la communication entre les Coursiens, les associations et la mairie.

Pour en profiter, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application « ILLIWAP » sur votre téléphone via le Play Store. Aucune information personnelle ne vous sera demandée, garantissant ainsi la protection de vos données.

Une fois l'application installée, recherchez « Le Cours » puis abonnez-vous en un clic.

Ainsi à chaque ouverture de l'application, l'onglet favori (en bas) vous permettra d'obtenir directement la page de la mairie.

Grâce à cet outil simple et pratique, vous pourrez suivre toute l'actualité de la commune, être informé des événements à venir, signaler des incidents ou des dégradations, participer à des sondages, partager vos idées et bien plus encore.



Guide du citoyen Suivre l'actualité de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Le Cours

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP

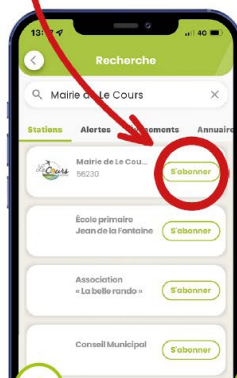


02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

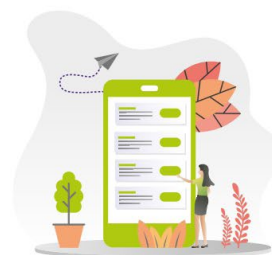
Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants a organisé une journée placée sous le signe de la convivialité, du sport et du partage, le dimanche 14 juin dernier.

Les festivités ont débuté à 10h avec une Color Run haute en couleurs. Les participants, équipés de tee-shirts blancs, ont parcouru un peu moins de 2 km, dans la bonne humeur sous une pluie de poudres colorées, pour le plus grand plaisir des enfants et des familles présentes.

À 12h, chacun a pu profiter d'un pique-nique convivial, en plein air et un parcours sportif a été installé pour les enfants.

L'après-midi s'est poursuivi à 14h avec une balade à vélo adaptée à tous les âges. Deux circuits avaient été proposés : un parcours de 1 km destiné aux plus jeunes et un circuit de 5 km pour les plus grands et les familles souhaitant prolonger l'effort sportif.

Pour clôturer cette belle journée, un goûter offert par la municipalité a été partagé par l'ensemble des participants.

Le Conseil Municipal des Enfants remercie chaleureusement les familles présentes pour leur participation et leur enthousiasme tout au long de cette journée.



DÉPÔTS SAUVAGES

Malheureusement, les dépôts sauvages de déchets continuent d'être constatés sur notre commune.

Qu'il s'agisse de sacs d'ordures, d'encombrants ou de gravats, ces abandons dégradent notre cadre de vie et nuisent à l'environnement. Les frais de nettoyage et d'évacuation sont en effet supportés par l'ensemble des contribuables.

Nous rappelons que le dépôt sauvage de déchets est strictement interdit par la loi et passible de sanctions. Selon la nature de l'infraction, les auteurs encourent une amende forfaitaire pouvant atteindre 135 €, voire davantage en cas de majoration. Les sanctions peuvent aller jusqu'à 750 €, et même 1 500 € avec confiscation du véhicule lorsque celui-ci a servi au transport des déchets.

La commune est pleinement mobilisée pour lutter contre ces comportements. Lorsqu'un dépôt sauvage est découvert, des investigations sont menées en partenariat avec le service Déchets de Questembert Communauté afin d'identifier les propriétaires ou auteurs des déchets abandonnés. Les indices retrouvés sur place permettent régulièrement de remonter jusqu'aux responsables, qui s'exposent alors aux sanctions prévues par la réglementation.

Nous invitons également tous les habitants à participer à la préservation de notre environnement. Si vous constatez un dépôt sauvage sur le territoire communal, n'hésitez pas à contacter la mairie dans les meilleurs délais. Votre signalement permettra une intervention rapide des services compétents et facilitera les recherches visant à identifier les responsables.

Préserver la propreté de notre commune est l'affaire de tous.

RECENSEMENT CITOYEN

Une démarche obligatoire dès 16 ans !

PENSEZ-Y
DÈS VOS 16 ANS
ET DANS LES 3 MOIS
SUIVANT VOTRE ANNIVERSAIRE



LE RECENSEMENT CITOYEN

Bientôt 16 ans ?

Venez en mairie vous faire recenser !

La municipalité rappelle aux jeunes administrés et à leurs familles qu'il est indispensable de se faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant le seizième anniversaire.

Cette démarche permet :

- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, concours...) ;
- d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à 18 ans.

Pour effectuer ce recensement, il convient de se présenter en mairie muni :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le livret de famille de vos parents à jour
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

La municipalité invite les jeunes concernés à accomplir cette formalité dans les délais afin d'éviter toute difficulté administrative ultérieure.

À SAVOIR :

- Aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni.
- En cas de perte ou de vol de l'attestation de recensement : faire une demande d'attestation de situation administrative au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Brest : csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr
- Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.



REPAS DES AÎNÉS

UN MOMENT CHALEUREUX ET CONVIVIAL

Exceptionnellement organisé le dimanche 28 juin, le traditionnel repas des aînés s'est tenu à la salle de Priziac dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Près de soixante personnes ont répondu présentes à cette rencontre très attendue, placée sous le signe du partage et de la bonne humeur. Les convives ont pu profiter d'un agréable moment autour d'un repas apprécié de tous, favorisant les échanges et les retrouvailles. Cette belle participation témoigne de l'attachement des habitants à ces temps de convivialité qui permettent de renforcer les liens et de rompre l'isolement. La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette journée.

LA FIBRE ARRIVE À LE COURS

Après plusieurs mois d'études et de travaux réalisés entre 2025 et 2026, le déploiement du réseau de fibre optique est désormais achevé sur la commune de Le Cours.

Cette infrastructure permettra aux habitants, aux entreprises et aux services publics de bénéficier d'un accès à Internet très haut débit, répondant aux besoins croissants du numérique : télétravail, enseignement à distance, démarches administratives en ligne, visioconférences, loisirs numériques ou encore développement économique local.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Bretagne Très Haut Débit, piloté par Mégalis Bretagne, dont l'objectif est de rendre la fibre accessible à l'ensemble des Bretons.

Pour la commune de Le Cours, le coût de l'opération s'élève à 62 062 € et Questembert Communauté prend à charge le même montant.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

À l'échelle régionale, le programme Bretagne Très Haut Débit est financé par plusieurs partenaires :

- L'Union européenne, via le FEDER (Fonds européen de développement régional) : 9 %
- L'État, via le FSN (Fonds pour la Société Numérique) : 14 %
- La Région Bretagne : 14 %
- Les Départements bretons : 10 %
- Les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons, et les communes : 24 %
- Les recettes issues de la Délégation de Service Public : 29 %

La commercialisation des offres fibre par les différents opérateurs devrait débuter à partir du mois d'août 2026. Les habitants pourront alors souscrire une offre auprès de l'opérateur de leur choix dès lors que leur adresse sera déclarée raccordable.

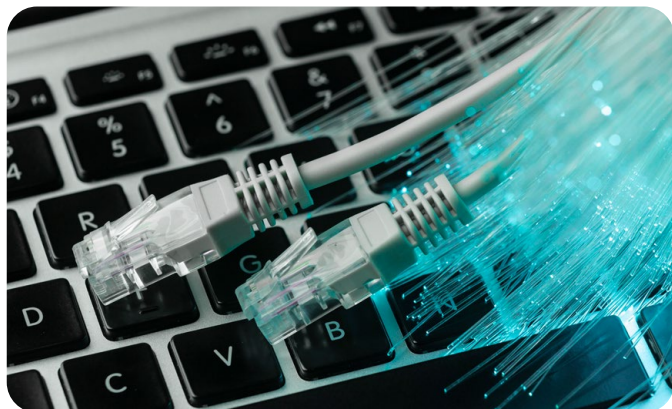
COMMENT SAVOIR SI MON ADRESSE EST ÉLIGIBLE ?

Les habitants peuvent suivre l'avancement du déploiement et vérifier l'éligibilité de leur logement grâce à la carte interactive Bretagne Très Haut Débit :

https://geobretagne.fr/mvviewer/?config=/apps/fibre/suivi_adresse.xml

Il suffit de saisir son adresse pour connaître l'état d'avancement du raccordement et suivre les différentes étapes jusqu'à l'ouverture commerciale.

L'arrivée de la fibre constitue une avancée importante pour l'attractivité de notre commune et pour la qualité des services numériques accessibles à tous les habitants.





COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

« En ce 8 mai, rassemblés au pied de notre monument, nous pensons avec émotion à celles et ceux qui ont sacrifié leurs vies pour la liberté. Nous honorons les soldats, résistants, déportés, civils victimes des combats et nous n'oublions pas les noms gravés ici. »

C'est ainsi que Mr le Maire, Raymond HOUËIX débuta son discours devant une assistance d'une quarantaine de coursiniennes et de coursiniens. Nous avons particulièrement noté la présence de 4 enfants du conseil municipal des enfants, ainsi que celle de Tony QUADRINI, porte drapeau. Mr le Maire a ensuite lu le discours conjoint de Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des anciens combattants et de Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre. Quelques « paroles » notables : « Il y a 81 ans, dans la nuit du 6 au 7 mai, à Reims, était signée la capitulation sans condition de l'Allemagne. Le 8 mai 1945, enfin, après des années d'épreuves, d'horreurs et de combats, l'Europe était libérée de l'emprise totalitaire et génocidaire nazie. » Le discours met ensuite l'accent sur la résistance, que ce soit dans les campagnes de France ou à Londres autour du Général De Gaulle et pour conclure : « Aujourd'hui, pour que plus jamais le pire ne redevienne possible, il nous revient de transmettre aux jeunes qui s'avancent dans la vie – alors que les derniers témoins nous quittent – le « patriotisme agissant » que le Général Leclerc confiait aux hommes de la 2^{ème} DB (division blindée) en leur faisant ses adieux. Vive l'Europe libre. Vive la république. Et vive la France ! » Le dépôt de gerbe de Mr le Maire accompagné des enfants, la minute de silence et le chant de la Marseillaise concluaient la cérémonie. L'ensemble des participants se retrouvait ensuite afin de partager le pot de l'amitié et continuer les échanges.



PIÈCES D'IDENTITÉ



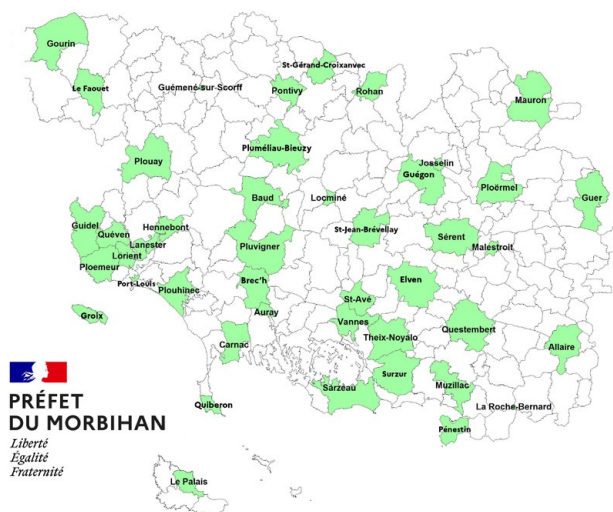
La commune n'étant plus habilitée à délivrer les pièces d'identité, il convient désormais de vous rapprocher d'une commune équipée du dispositif de recueil d'empreintes.

Depuis le 14 juin 2021, un nouveau format de carte d'identité a vu le jour. Plus pratique pour les usagers, la nouvelle carte a la taille d'une carte bancaire et dispose d'une puce, hautement sécurisée, qui contient toutes les mentions présentes sur la carte ainsi que deux des empreintes digitales.

Pour gagner du temps, nous vous invitons à faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr/>.

À la suite de cette démarche, vous obtiendrez un numéro qui vous sera utile lors de votre prise de rendez-vous auprès de la mairie de votre choix. L'ANTS met à disposition un moteur de recherche vous permettant de trouver un rendez-vous dans une mairie équipée : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

CARTE DES 44 COMMUNES DU MORBIHAN équipées d'un dispositif de recueil des passeports et des cartes nationales d'identité.



**PRÉFET
DU MORBIHAN**
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLECTIONS



L'inscription sur les listes électorales est une démarche indispensable pour pouvoir participer aux différents scrutins et faire entendre sa voix. Toute personne majeure de nationalité française peut s'inscrire en mairie ou en ligne, sur le site du service public, munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les prochaines élections présidentielles, prévues en 2027, constitueront un rendez-vous majeur de la vie démocratique française. Elles permettront d'élire le Président de la République pour les cinq années à venir et de déterminer les grandes orientations politiques du pays.

La municipalité encourage chacun à vérifier son inscription sur les listes électorales et à participer aux scrutins à venir. Chaque voix compte et la participation de tous est essentielle à la vitalité démocratique.

TROP DE BRUIT...

peut nuire à la santé,
au repos et à la tranquillité
de chacun.

Pour le bien-être de tous,
respectons les horaires et pensons à nos voisins.

**RESPECT ET CIVISME,
POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE !**

Dialoguons avec nos voisins
en cas de gêne.



Utilisons nos appareils bruyants
aux horaires autorisés.



Soyons compréhensifs
et respectueux de chacun.

**NUISANCES SONORES**

Dans le cadre du respect du cadre de vie de chacun, la commune souhaite rappeler quelques règles simples concernant les nuisances sonores liées aux travaux de bricolage, jardinage ou à l'utilisation d'appareils bruyants.

Le bien-vivre ensemble repose sur l'attention portée à ses voisins et au respect des temps de repos de tous. Afin de préserver la tranquillité publique, les activités susceptibles de générer du bruit sont autorisées uniquement aux horaires suivants :

- du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

En dehors de ces créneaux, chacun est invité à limiter les nuisances sonores afin de garantir le calme et la sérénité du voisinage.

Par ailleurs, en cas de gêne occasionnée par des travaux ou des bruits réalisés en dehors des horaires autorisés, la municipalité invite les habitants à privilégier dans un premier temps le dialogue et la courtoisie en allant échanger calmement avec leur voisin afin de lui demander gentiment de cesser les nuisances constatées. En cas de soucis, il est possible de contacter le conciliateur de justice en se rapprochant de l'espace France Services au 02 97 26 54 29.

La commune, attachée à son caractère rural et à la préservation de ses activités locales, remercie également les habitants de faire preuve de compréhension et d'indulgence envers les professionnels, notamment les agriculteurs, dont les contraintes de travail et les impératifs saisonniers peuvent parfois nécessiter des interventions en dehors des horaires habituels.

DÉGRADATION BIENS PUBLICS

Depuis plusieurs mois, la commune constate avec regret plusieurs actes de dégradation sur des équipements publics mis à disposition de tous.

Dernièrement, un banc du city park a été volontairement détérioré, le rendant inutilisable durant plusieurs semaines, le temps nécessaire à sa réparation.

D'autres dégradations ont également été constatées sur la buvette ainsi que sur l'ancien vestiaire de football.

Ces actes d'incivilité ont un coût pour la collectivité et pénalisent l'ensemble des habitants, en particulier les jeunes et les familles qui utilisent régulièrement ces équipements. Les réparations sont actuellement prises en charge par la commune afin de préserver le cadre de vie et permettre à chacun de continuer à profiter de ces espaces dans de bonnes conditions.

La municipalité tient à rappeler que les équipements publics appartiennent à tous et doivent être respectés. À ce jour, la commune recueille les différents témoignages et éléments permettant d'identifier les auteurs de ces dégradations. Si de nouveaux faits venaient à se reproduire, ces éléments pourraient donner lieu à l'engagement de poursuites.

La municipalité appelle chacun au civisme et au respect des biens communs.



DES NOUVELLES DE « LA PETITE HIRONDELLE »

Les élèves ont fêté le 100^{ème} jours d'école en mai.

Plusieurs défis par équipes leur ont été proposés : réaliser un soleil avec des collections de 100 éléments (Lego, Kapla, bouchons, pâquerettes, mosaïques...), participer à des défis sportifs et recouvrir un poteau du préau de 100 tours de laine.

Les délégués de classes ont cette année fait imprimer le logo de l'école sur des casquettes. Ils projettent également la rénovation du banc de l'amitié.

Lors du Salon du Livre, les élèves du CP au CM2 ont pu recevoir dans leur classe Alexandre ARLÈNE (auteur illustrateur). Ils ont pu échanger avec lui sur son métier, sa méthode de travail et sur les livres qu'ils ont découverts avec leur enseignante avant la rencontre. Les élèves ont créé chacun un mini livre avec l'aide d'Alexandre ARLÈNE.



Le jeudi 11 juin, les élèves de maternelle se rendus aux Terres de Nataé, joli parc animalier de préservation des espaces. Le matin, ils ont participé à un atelier concernant les animaux de la ferme et ont découvert ensuite l'espace de la savane. Les élèves sont rentrés enchantés de leur journée.



La classe maternelle et leur enseignante remercient les lectrices de l'atelier lire et faire lire qui sont intervenues cette année scolaire les vendredis après-midis pour partager des moments de lecture avec des petits groupes d'élèves.

La directrice, Patricia MOUTEL, se tient à la disposition des familles pour tous renseignements et inscriptions, le mardi 25, le jeudi 27, le vendredi 28 et le lundi 31 août de 10h à 17h.



CONTACT : Patricia MOUTEL, directrice
 09 71 38 25 31 ec.0560773l@ac-rennes.fr

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE LE COURS

MAI 1929, QUAND LES COURSIENS PRIRENT LE POUVOIR A MOLAC !

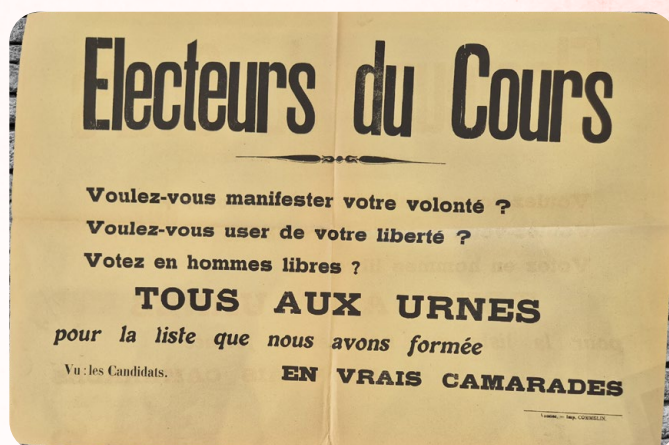
Cet épisode décisif de la conquête de l'indépendance de Le Cours sur Molac s'est produit à l'occasion des élections municipales de mai 1929.

On se rappelle qu'à la fin du XIX^e siècle les tentatives pour disjoindre la commune de Molac et obtenir la création de la commune de Le Cours furent des échecs. Si, pendant trois décennies, cette revendication semble demeurer silencieuse, elle n'en demeure pas moins vivante. Les Coursiens d'alors avaient de la suite dans les idées. Des différends entre les deux sections de la commune réapparaissent, notamment à travers des demandes réitérées visant les travaux liés à la section de Le Cours (chemins vicinaux, entretien de l'église, état de l'école publique...), jugés trop faibles ou trop lents. On constate également des écarts croissants lors de certaines élections, pour les législatives de 1928 par exemple.

Il n'en demeure pas moins que la gestion municipale repose sur un *modus vivendi* qui fonctionne jusqu'en 1929. Malgré les désaccords, ce compromis fut respecté, élection après élection municipale¹. Le principe était que sur les 16 conseillers municipaux de la commune, dix devaient être des habitants de la première section de Molac, quand six places étaient réservées à ceux de la deuxième section du Cours. Le maire élu par le conseil devait forcément venir de la première section, quand son premier adjoint provenait de la seconde. De 1884 jusqu'en 1900, ce fut le binôme Julien Marie MOISSARD et Pierre LE BART domicilié aux Vieilles Rues à Priziac. En 1900, ils doivent céder la place à Jean COURTOIS et Jean LE BRUN. Le premier, réélu au printemps 1904, décède en décembre de la même année. Il est remplacé par le Molacois François DANIEL ; Jean LE BRUN du Cours reste son premier adjoint jusqu'en septembre 1924, date de sa mort. Le Coursien Jean GUIDOUX, meunier au Pont de Molac, est alors désigné pour cette charge. Le duo DANIEL-GUIDOUX est reconduit aux élections de 1925. Tout aurait pu continuer ainsi, pour de nombreuses années, si quatre ans plus tard un choc électoral inattendu ne s'était produit.

En 1929, la commune compte 461 électeurs, tous des hommes encore à cette époque faut-il s'en souvenir. La première section majoritaire de Molac en rassemble 296, pour 165 dans la seconde au Cours-de-Molac, soit environ deux tiers pour un tiers. Presque tous sont présentés comme « cultivateurs », terme préféré à celui de « laboureurs » qui servait à les désigner antérieurement, avant qu'ils ne deviennent des « paysans ».

Le maire François DANIEL est candidat à sa succession et a constitué une liste de 16 noms où figurent conformément à la coutume 6 habitants du Cours. Il y a là Jean GUIDOUX, son premier adjoint, le meunier du Pont, comme on dit, et trois autres conseillers sortants, Étienne GABARD de la Cocharderie, Jean LANGLAIS de Largrand et Jean LE BRUN de Kerjaffrio. Il s'y ajoute Jean JARNIGON du bourg de le Cours et Pierre LOZEVIS du Coëtdigo.



5 mai 1929, l'appel aux urnes à Le Cours.

La première surprise est qu'une liste concurrente entre en lice. Elle est menée par le vicomte Alain GUYOT D'ASNIÈRES DE SALINS, résident dans un manoir au l'Hermain en Molac. Âgé de 35 ans, il est issu d'une vieille famille aristocratique qui s'est illustrée dans le domaine militaire. Lui-même est un ancien combattant de 14-18 où il fut sérieusement blessé. Ses chances de succès semblent moindres, c'est un nouveau venu sur la scène locale, ne s'étant jamais jusque-là présenté. Il a constitué autour de lui une liste comportant 12 autres noms et au fait des usages locaux y a fait une place aux Coursiens. Ils sont six là aussi : Pierre Bolan, cultivateur à Lesné ; Placide FOHANNON, lui aussi cultivateur à Carnayer ; François LE BRUN, sabotier à Kerguello ; Prosper LOISEAU, bucheron à Caranné ; Pierre-Louis MALVILLE, cultivateur à Largrand et Joseph PICHON, retraité au Grand Brulon.

La seconde surprise sera bien plus grande. Le 5 mai 1929, avec 403 votants, la participation s'élève à 87,4%. Elle a été plus faible sur le premier bureau de vote à Molac (85,1%) que sur le second où avec 91,5% de votants, les Coursiens se sont à l'évidence mobilisés. Et leurs votes ont été radicalement différents de ceux de leurs voisins. À Molac, les votes se sont répartis sur les deux listes à l'avantage manifeste de la liste DANIEL. À une époque où l'on peut panacher ses choix, rayer des noms, sur les 252 suffrages exprimés, les candidats de la liste DANIEL recueillent entre 180 et 141 suffrages pour chacun. L'autre liste compte 90 à 77 voix par candidat, dont 88 suffrages pour la tête de liste.

¹ Élections qui se tenaient tous les quatre ans à l'époque. En raison de la Première Guerre mondiale le scrutin prévu en 1916 a été décalé à 1919, partout en France, puis renouvelé en 1925. Ensuite, c'est justement en 1929 que le mandat municipal de 6 ans fut adopté.

À la section électorale de Le Cours, il en va tout autrement. Les 151 votants, presque comme un seul homme, ont largement panaché leurs suffrages, non pour privilégier une liste, mais pour méthodiquement mettre en tête les candidats de Le Cours et biffer ceux de Molac. Les premiers obtiennent entre 149 et 138 voix, les seconds seulement de 1 à 10 voix chacun. Une seule exception curieuse à ceci : le chalenger molacois Alain DE SALINS obtient 138 votes au Cours.

Pour exemple, le maire sortant a obtenu 169 voix à Molac, mais seulement 10 à Le Cours. Son Premier adjoint a récolté 160 voix à Molac, 147 au Cours ; avec 307 voix au total, il dépasse largement le seuil de 202 voix requis pour être élu au premier tour. Quant à lui, François DANIEL avec une somme 179 voix se situe en dessous de la jauge. À l'heure du bilan global, il apparaît que sur les 29 candidats, 13 seulement dépassent le seuil nécessaire pour être élu et ce sont les 12 candidats de Le Cours, tous élus, auxquels s'ajoute le vicomte Alain GUYOT DE SALINS. Les autres Molacois sont renvoyés au second tour, 3 postes de conseillers restant à pourvoir.

À Molac c'est la stupeur. À 19h, le maire DANIEL signe le procès-verbal du scrutin, mais dans la rubrique observation et réclamation, il précise qu'en tant que président du bureau de vote de la première section, lui avec ses assesseurs « protestent contre une manœuvre déloyale de la dernière heure. La deuxième section (Le Cours) a 13 élus et la première section aucun. Dans le passé, Molac (1ère section) comptait 10 conseillers municipaux et Le Cours (2ème section) 6 conseillers municipaux. Le résultat des élections du 5 mai 1929 leur paraît inacceptable vu la différence de population entre la première et la deuxième section. Une protestation écrite sera adressée à Monsieur le Préfet ».

En effet, dans la semaine suivante, deux missives de protestation parviennent à la préfecture, l'une manuscrite et non signée, l'autre dactylographiée, signée par LE NEZET receveur ruraliste, DENOUAL commerçant, Eugène HOUSSET cordonnier et aussi par le secrétaire et le trésorier du syndicat agricole, plus trois cultivateurs de Molac.

Plus ou moins claires et argumentées, non sans erreur, les protestations dénoncent des manœuvres déloyales connues des seuls gens du Cours et ayant été dissimulées aux électeurs de Molac, qui de bonne foi ont voté pour les candidats du Cours quand les leurs avaient été, presque systématiquement, écartés à Le Cours. Les deux courriers dénoncent l'existence d'une troisième liste clandestine rassemblant les candidats du Cours, mais sans prouver son existence ni sa diffusion auprès des électeurs.

En attendant les suites de la protestation, le dimanche suivant, le 12 mai se déroule le second tour attendu. Trois candidats se présentent nouvellement. Ils n'étaient pas présents au premier tour. Il s'agit de Pierre LUMEAU, de la Pierre rousse en Molac, pratiquement un frontalier de la section du Cours. Les deux autres sont Coursiens : Sébastien JÉGAT des Landréaux et Pierre RIO du Pont de Molac. Tous les trois sont élus largement avec 137 ou 138 voix sur 141 votants. À noter que tous les suffrages proviennent du bureau de vote de Le Cours, aucun de celui de Molac où personne n'a voté et où une consigne de boycott a manifestement été donnée et unanimement respectée. Là, l'espoir reste que l'ensemble du scrutin soit invalidé.

Ce qui ne sera pas le cas. La préfecture saisie a transmis le dossier à une autre instance compétente : le Conseil de Préfecture interdépartemental de la Loire-Inférieure du Maine-et-Loire,

du Morbihan et de la Vendée. Il statue le 6 juin 1929 sur l'absence d'infraction prouvée, rappelant la légalité du panachage et confirme en définitive la validité du scrutin pour les 6 ans à venir.

Après ce second tour, le conseil municipal de Molac comptait donc 14 Coursiens pour seulement deux Molacois. La victoire est complète, sans appel. Le conseil peut procéder à l'élection du nouveau maire le 19 mai 1929. En lice, Alain GUYOT D'ASNIÈRES DE SALINS obtient dix voix, il est élu face à Étienne GABARD 2 voix, Jean Jarnigon 2 également, Jean LE BRUN et Jean GUIDOUX reçoivent 1 voix chacun. Pourquoi cette dispersion des votes ? Pourquoi les conseillers coursien(ne)s ne se sont-ils pas entendus pour porter l'un des leurs à la Mairie ? S'agissait-il d'une volonté de ne pas pousser leur avantage trop loin, le respect d'un accord préalable et secret avec l'heureux élu ou bien, déjà, des dissensions internes ? Pour l'élection du premier adjoint, là aussi plusieurs candidats se présentent. Jean Jarnigon obtient trois voix, Jean GUIDOUX deux et Jean LE BRUN une. Mais c'est le jeune Étienne GABARD (29 ans) avec neuf voix qui est élu. C'est le frère de celui qui deviendra le premier maire de Le Cours quelques années plus tard, François Gabard. Pour l'heure, on remarque que ce dernier n'apparaît pas dans cette bataille électorale.

Dans la foulée, le même jour, le conseil décide qu'un poste d'adjoint spécial sera créé à la section du Cours pour remplir les fonctions d'officier d'État civil, ce qui permettra de faire et d'enregistrer sur place les mariages, décès et naissances. La charge reviendra à Jean JARNIGON. Et le mois suivant par une délibération du 16 juin 1929, le conseil municipal de Molac relance le projet d'érection de la section du Cours en commune distincte. Recommence alors une procédure qui aboutira en 1932. Les élections de 1929 ont bien permis aux Coursiens de faire triompher leur vieux souhait du siècle précédent.

Ce ne fut pas un vote de hasard à l'évidence, il y eut préparation, anticipation et connivence. Un document conservé aux archives départementales de Vannes en témoigne. Il s'agit d'un tract ou d'une affichette au message un peu énigmatique. Il a circulé, été placardé en ces jours électoraux, à côté du bouche-à-oreille qui a fait le reste. Il proclame : « Électeur du Cours. Voulez-vous manifester votre volonté ? Voulez-vous user de votre liberté ? Votez en hommes libres ? Tous aux urnes pour la liste que nous avons formée en vrais camarades ». La mention « vu les candidats » figure comme seule signature. Cet épisode fut-il une fourberie, un complot, une conjuration antidémocratique ou bien la tactique maline et légitime de citoyens qui étaient jusque-là bloqués dans leurs aspirations ? Comment le stratagème, habile et matois à la fois, fut-il pensé, organisé secrètement jusqu'au jour venu ? Quel fut le rôle d'Alain DE SALINS ? Les acteurs de cette histoire ne sont plus là pour nous le dire, mais la mémoire de l'événement fut certainement transmise. N'hésitez pas à la partager si vous en disposez, d'une partie au moins.

Jean-Jacques Cheval
Professeur émérite des Universités
jjcheval@sfr.fr

Sources : Archives départementales du Morbihan, fonds 3 M
Plébiscites-élections, en particulier les séries 3 M 603 et 3 M 456-463.

REJOIGNEZ LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

La commune est fière de compter une dizaine d'associations actives, qui œuvrent chaque jour pour enrichir la vie locale, dynamiser notre territoire et renforcer le lien social.

DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS

Toutes ces associations sont ouvertes à de nouveaux membres ! Que vous soyez un habitant de longue date ou nouvel arrivant, vous êtes chaleureusement invité à rejoindre l'une de ces structures et à contribuer à la vie associative de la commune. Chaque association offre une expérience unique, où les échanges, la convivialité et l'engagement sont au cœur de leurs activités.

BÉNÉVOLAT : UN APPEL À VOTRE GÉNÉROSITÉ

La plupart de nos associations recherchent activement des bénévoles, notamment pour leurs événements et manifestations tout au long de l'année. Que ce soit pour aider à l'organisation, la logistique ou encore pour donner un coup de main lors des animations, votre implication sera toujours la bienvenue.

Les bénévoles sont essentiels pour la réussite des projets de notre commune, et leur présence permet d'offrir des événements toujours plus variés et enrichissants pour tous.

COMMENT REJOINDRE UNE ASSOCIATION OU DEVENIR BÉNÉVOLE ?

Rien de plus simple ! Vous pouvez contacter la mairie, consulter leur page sur l'application Illiwap ou passer directement lors des événements organisés pour rencontrer les membres et découvrir leurs activités. Enfin, pour celles et ceux qui souhaitent s'impliquer davantage, il est toujours possible de proposer de nouvelles idées ou de participer à l'élaboration de projets.

Votre présence et votre énergie sont des atouts précieux pour notre communauté. Alors, n'hésitez plus, rejoignez une association et contribuez à faire vivre notre belle commune !

AMICALE LAÏQUE

L'année scolaire s'est terminée dans une ambiance festive pour l'Amicale Laïque et les élèves de l'école La Petite Hironnelle.

Tout au long de l'année, l'Amicale Laïque a proposé plusieurs moments de partage aux familles, tels que le mardi 20 janvier, les familles de l'école se sont retrouvées autour d'une galette des rois dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Le 15 mars, l'association a également invité les familles et habitants de la commune à se réunir dans la cour de l'école. La matinée a débuté par la diffusion de courts métrages pour les enfants avant de se poursuivre autour d'un repas à emporter, très apprécié des participants.



Lors de la fête de l'école, les enfants ont présenté un spectacle de danse préparé avec la chorégraphe Anabelle MAUSSION. L'après-midi s'est poursuivi avec des jeux, animations et gourmandises appréciés des petits comme des grands, avant de partager un repas convivial en soirée.

L'association remercie chaleureusement tous les bénévoles, parents et partenaires qui participent aux différentes actions menées au profit des projets scolaires des enfants.

Les parents d'élèves de l'école de Le Cours sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le mardi 15 septembre. Cette réunion permettra de constituer le nouveau bureau pour la prochaine année scolaire. Que vous soyez simplement curieux ou désireux de vous investir dans la vie scolaire de vos enfants, les membres de l'Amicale auront le plaisir de vous accueillir et d'échanger avec vous.

CONTACT : @ amicale.petitehironnelle@gmail.com

LA GUINGUETTE DE KERCABIRON LANCE UNE NOUVELLE SAISON

Au bord de l'étang de Kercabiron, la guinguette associative reprend vie pour une troisième année placée sous le signe de la convivialité et des rencontres. Ce lieu atypique, niché en pleine nature, accueille habitants du territoire et visiteurs dans une ambiance simple et chaleureuse où chacun trouve facilement sa place.

Pensée comme un véritable espace de partage, la guinguette séduit par son atmosphère détendue : mobilier chiné, décorations récupérées, lumières suspendues et grands espaces extérieurs invitent à profiter des beaux jours en famille ou entre amis. Les animaux présents sur le site – chèvres, lapins, poules et canards – participent également au charme du lieu et à son esprit familial. Côté restauration, l'association privilégie les produits locaux et les circuits courts. À la carte : galettes et crêpes bretonnes les jeudis soir et dimanches toute la journée, grillades, falafels, frites maison et galettes saucisses les vendredis soir, sans oublier les glaces artisanales et une sélection de boissons locales et bières artisanales.

Tout au long de l'été, la programmation culturelle rythme la vie du site avec des concerts, soirées festives, marchés de créateurs, repas spéciaux (sur place ou à emporter – sur réservation) et animations thématiques. Autant de rendez-vous qui font de Kercabiron un lieu vivant et accessible à tous.

Portée uniquement par une équipe de bénévoles, la guinguette défend également des valeurs écologiques fortes : tri des déchets, réemploi du mobilier et de la vaisselle, utilisation d'objets issus de dons ou de recycleries locales.

Bien plus qu'un espace de restauration en plein air, la Guinguette de Kercabiron s'affirme comme un lieu de rencontres intergénérationnelles, de culture et de détente au cœur de la nature.

Retrouvez la programmation complète sur : www.kercabiron.com

Horaires d'ouverture (mai à octobre)

- Jeudi : 17h – 21h
- Vendredi : 17h – 23h
- Dimanche : 11h – 21h
- Veilles de jours fériés : 17h – 23h
- Jours fériés : 11h – 21h

Accès libre et gratuit – tout public



CONTACT : 2 Kercabiron 56230 LE COURS
Matthieu 06 26 91 25 98
Morgane 06 60 42 49 51
kercabiron56@gmail.com

TOUJOURS PLUS DE MOBYLETTES POUR LA RANDO MOBAR C'HOURL



Samedi 16 mai se déroulait la troisième édition de la randonnée de mobylettes organisée par l'association MobAr C'hour.

Deux-cents engins étaient sur la ligne de départ. Tous les départements bretons étaient représentés mais aussi la Loire Atlantique et même la Vendée !

Cette année, les bolides ont été accueillis, pour leurs ravitaillements, à la Chapelle de Saint-Bily à Plaudren par les Amis de la Chapelle et Monsieur le Curé, qui a béni les engins et les pilotes. Puis les motards de Kof Melen de Molac ont assuré le service sur le domaine du Comte de Chabannes à Bohal.

Après le périple, des cadeaux ont été offerts à différents participants : premier inscrit, dernier inscrit, première panne, plus beau déguisement, mob la plus originale, mob la plus ancienne, ainsi que mob la plus lointaine.

Tout ceci a été possible grâce à la générosité des partenaires : Autosur de Rieux, 50 Factory, Cave Pelletier, Kabelis Vital Concept, Ker Valentine, Le Nocher Logistique, Larré aux stands, les Gourmandises de Broceliande, Macif, Magasin à la ferme Pemoc'h Jouannic, Mir 35, Plaque-immatriculation-auto.com, Rétro +, RRD Préparations.com, TDL et TLN.

Pour clôturer cette belle journée, deux-cent-quarante convives se sont régalés autour d'un mijoté de saucisses préparé par les adhérents de l'association MobAr C'hour.

Le prochain rendez-vous est donné le 12 septembre en partenariat avec Breizh Solidarité à Saint-Nolff et bien sûr le troisième samedi du mois de mai 2027 à Le Cours.

CONTACT : [@mobarchour@gmail.com](mailto:mobarchour@gmail.com)



FÊTES CULTURE LOISIRS DE LA CHAPELLE DE PRIZIAC

Suite à l'assemblée générale du mois de mars 2026 l'association Fêtes Culture Loisirs de la Chapelle de Priziac a réélu son bureau ainsi :

- Président : Jean-Pierre CORFMAT
- Vice-président(e)s : Anthony LE COURTOIS et Sarah LE BRUN
- Trésorière : Colette HOUEIX
- Trésorière adjointe : Nicole LE COURTOIS
- Secrétaire : Pauline SAMSON
- Secrétaire adjointe : Emma LE BRUN
- Membres : Jean-Paul DENOUAL, Laurent ORZESZYNSKI, Typhaine BOURHIS, Nathalie LE BRUN, Emilien DRENO, Emmanuelle POISSEMEUX, Gwendal KERHERVE, Stéphane LORGEUX, Gilles LE BRUN, et pour terminer, Nadia Le LUHERNE qui rejoint l'équipe.

En ce qui concerne les décisions prises pour la traditionnelle Fête de la Chapelle qui aura lieu le dimanche 26 juillet :

- 11h00 : messe
- Repas campagnard du midi avec au menu : kir, soupe, pot au feu, langue de bœuf, fromage, dessert, café, pour le prix de 18€ adulte et 10€ enfant (la réservation des tickets se fera sur un nombre limité à partir mi-juin auprès des membres du bureau, de la mairie de Le Cours, du bar-tabac Chez Lulu à Larré et de l'Épi Saveur du Coin à Saint-Guyomard).
- Animations musicales au cours de l'après-midi.
- Repas du soir à partir de 19h30, fricassée-pommes de terre ou grillades-frites (vente des tickets sur place).
- Bal animé par Vent d'Ouest
- 23h30 feu d'artifice

En attendant de se retrouver lors de nos événements prenez soins de vous.

Le président et son bureau

CONTACT : @ fclpriziac@hotmail.com



LE COURS

26 JUILLET 2026

CHAPELLE DE PRIZIAC

- 11h Messe

- 12h30 Repas campagnard
(kir, soupe, Pot au feu,
langue de boeuf, fromage,
dessert, café)

ADULTE 18€ ENFANT 10€

- En journée Danse Bretonne

- A partir de 19H

Fricassée **12€**

Saucisse ou Côte grillée **10€**
Frites, fromage, dessert.

ENFANT: Barquette chipos
frites **4€**



Tickets du midi en vente:
(repas en nombre limité)

- Mairie de Le Cours
- Bar Chez Lulu à Larre
- L'épi Saveurs du Coin à St Guyomard
-  pour toutes information
au 06.38.67.99.58

Feu d'artifice
23h30
avec Bretagne Pyro



Bal populaire
animé par
"Vent d'Ouest"





ARTISAN'ARZ

L'association ARTISAN'ARZ de Le Cours organise, pour la 4^{ème} année, un marché artisanal gourmand et créateurs (entrée gratuite), le samedi 15 août 2026, dans la prairie près du Moulin du Pont de Molac à Le Cours.

Avec la présence de plus de 30 exposants de 10h à 19h, vous trouverez sur place, animation musicale et jeux en bois, buvette, restauration et tombola et pour les plus jeunes, pêche à la ligne.

Pour mémoire, le dimanche 12 avril 2026 dernier, ARTISAN'ARZ a organisé, à la Chapelle de Priziac, son 3^{ème} marché artisanal gourmand et créateurs de printemps.

Plus de 30 exposants étaient présents sur le site et répartis entre la salle, le préau et la parcelle d'herbe autour de la Chapelle et des terrains de boules.

La Chorale Do Si La Sol Famille de Vannes était présente pour une représentation à l'intérieur de la Chapelle et le groupe Kerm'ess de Loyat a également fait une prestation devant la buvette.

L'association de théâtre de Le Cours LES COURTISANS est venue rejoindre l'équipe de l'association ARTISAN'ARZ pour la logistique. Un grand merci pour cette sympathique entre-aide et solidarité.

Le rendez-vous est pris pour la 4^{ème} en avril 2027 (le dimanche 11).

D'autre part, cette année l'association ARTISAN'ARZ a mis en place des après-midis d'atelier de découverte pour les plus jeunes. Il y a eu une demi-journée pendant les vacances de février (le 20) et une seconde pendant les vacances d'avril (le 17). Les jeunes ont eu la possibilité de découvrir diverses activités et de créer eux-mêmes avec l'accompagnement d'artistes (du crochet, de la peinture, de la broderie, des objets en papier carton etc...).

La prochaine animation de loisirs créatifs pour les enfants aura lieu le vendredi 23 octobre, pendant les vacances scolaires.

CONTACT : Sylvie ☎ 06 31 52 38 14

Mariannick ☎ 06 72 11 05 57

@ artizanarz@gmail.com

LES COURTISANS

Ils préparent leur retour sur scène en novembre 2026.

La troupe de théâtre amateur Les Courtisans prépare "Ticket gagnant", sa nouvelle création, attendue en novembre 2026 à Sérent et à Larré. Les répétitions ont commencé et les réservations sont d'ores et déjà ouvertes.

L'écriture est terminée, place désormais au travail de plateau : les Courtisans répètent leur nouvelle pièce en vue des représentations prévues en novembre 2026.

Dans les prochaines semaines, la page Facebook des Courtisans dévoilera peu à peu les personnages et les comédiens de cette nouvelle aventure théâtrale.

À l'affiche : Ticket gagnant, une création écrite par la troupe des Courtisans.

Après un accident, Bénédicte rentre chez elle sans mémoire. Très vite, les attitudes troubles et les vérités dissimulées qui l'entourent sèment le doute. Entre humour, quiproquos et rebondissements, un mystérieux ticket de loto pourrait bien bouleverser toute l'histoire.

DATES DES REPRÉSENTATIONS

Petit Théâtre de Sérent

- Samedi 7 novembre 2026 à 20h30
- Dimanche 8 novembre 2026 à 14h30

Salle Agapanthe de Larré

- Samedi 14 novembre 2026 à 20h30
- Dimanche 15 novembre 2026 à 14h30
- Samedi 21 novembre 2026 à 20h30
- Dimanche 22 novembre 2026 à 14h30

Réserver sa place

- Via HelloAsso, en flashant le QR Code ci-dessous et en choisissant votre date et votre tarif.



La troupe accueille aussi de nouveaux membres, sur scène comme en coulisses. Toute personne curieuse de rejoindre l'aventure peut prendre contact avec l'association.

Le public est attendu en novembre pour découvrir cette nouvelle création des Courtisans.



Une partie des membres de la troupe des Courtisans, engagés dans la préparation de leur prochaine création.

CONTACT :

Nicolas DIDIER ☎ 06 16 53 76 49

@ lescourtisans56230@gmail.com

US LE COURS

La saison qui s'achève aura été riche en émotions et globalement positive pour notre club.



Sur le plan sportif, un changement d'entraîneur est intervenu juste avant les fêtes de Noël, marquant un tournant important dans la seconde partie de saison. Malgré ce contexte particulier, l'équipe A a su relever le défi du maintien en Départementale 2 en terminant à une honorable 9^{ème} place. De son côté, l'équipe B réalise une très belle performance avec une 6^{ème} place finale en Départementale 3, récompensant l'investissement de l'ensemble des joueurs et encadrants.

Le vendredi 12 juin a eu lieu la fête de la musique. Cette soirée festive a rassemblé de nombreuses personnes. Les spectateurs ont pu apprécier les prestations de Marjorie LANTZ, du groupe INSAÏNE ainsi que du trio Lily, Léon et Sélia qui ont su enchanter le public par leur énergie communicative.

Un grand succès grâce à l'implication des bénévoles de l'US Le Cours.

Cette saison est également une réussite sur le plan financier. Grâce au soutien fidèle de nos sponsors, à l'engagement de nos bénévoles et au succès des différentes festivités organisées tout au long de l'année, le club conserve une situation financière saine qui lui permettra d'aborder l'avenir avec sérénité.

Nous vous invitons à noter dès à présent la prochaine manifestation du club : **19 septembre : Jarret-Frites à la salle de Priziac.**

Le bureau tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses partenaires et sponsors pour leur confiance, les bénévoles et membres du bureau pour leur investissement, les joueurs pour leur engagement tout au long de la saison, la municipalité pour son soutien constant ainsi que tous les supporters qui nous accompagnent lors de nos rencontres et manifestations.

Nous vous souhaitons un excellent été et vous donnons rendez-vous très prochainement pour une nouvelle saison sportive.



CONTACT : @ 56.535479@footbretagne.org



SOCIÉTÉ DE CHASSE

SUCCÈS POUR L'OPÉRATION

« JAMBON À L'OS À EMPORTER »

L'association de chasse remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à son opération « Jambon à l'os à emporter », organisée le dimanche 7 juin.

Cette édition a rencontré un beau succès avec **270 repas vendus**, témoignant une nouvelle fois de l'attachement des habitants à cette manifestation conviviale et gourmande.

Les membres de l'association remercient également les bénévoles qui ont contribué à la préparation et à la distribution des repas, ainsi que tous les participants pour leur fidélité et leur soutien.

Face à cet enthousiasme, l'association donne d'ores et déjà rendez-vous aux habitants pour la prochaine édition, qui se déroulera le dimanche 6 juin 2027.



AU COURS, PASSIONS ET CRÉATIONS

BIENTÔT UN AN D'EXISTENCE, ET TOUJOURS BESOIN DE VOUS !

Il y a bientôt un an naissait l'association « **Au Cours, Passions et Créations** » avec une ambition simple : promouvoir les pratiques créatives, les rencontres et le partage en milieu rural dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Depuis sa création, l'association propose à ses adhérents de se retrouver autour **de nombreuses activités créatives** accessibles à tous, débutants comme confirmés :

- Peinture
- Travaux d'aiguilles (coudre, tricot, broderie...)
- Scrapbooking
- Décopatch
- Et bien d'autres activités selon les envies et les projets des participants.

Ces ateliers sont avant tout des moments d'échange, de découverte et de créativité, où chacun peut apprendre à son rythme tout en partageant un agréable moment de convivialité.

Des randonnées pour se retrouver autrement

L'association organise également de petites randonnées pédestres ouvertes à tous :

- Le lundi matin
- Le mercredi matin

Ces sorties permettent de profiter du grand air, de découvrir les chemins environnants et de créer des liens dans une ambiance détendue et bienveillante.

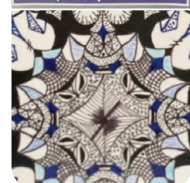
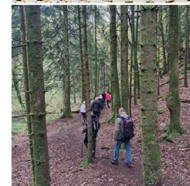
Une association qui a besoin de nouveaux adhérents

À l'approche de sa première année d'existence, l'association souhaite poursuivre son développement et continuer à proposer des activités variées. Pour cela, elle a besoin de nouveaux adhérents et de nouvelles idées.

Que vous soyez passionné de loisirs créatifs, amateur de marche ou simplement à la recherche d'un moment de partage et de convivialité, vous serez les bienvenus.

N'hésitez pas à venir découvrir l'association, participer à un atelier ou à une randonnée, et rejoindre une équipe dynamique où la bonne humeur est toujours au rendez-vous.

Rejoignez-nous et faites vivre avec nous cette belle aventure humaine et créative !



CONTACT :  Chantal  06 78 19 62 95
 contact@aucourspassionsetcreations.fr



BOULES LE COURS

L'association Boules Le Cours (BLC) remercie chaleureusement l'ensemble des participants ainsi que des bénévoles présents lors des concours d'avril, mai et juin. Avec une moyenne de 20 équipes par journée, ces rencontres ont été une belle réussite conviviale et sportive.

Nous remercions également nos sponsors ETA Magrex, la Boucherie d'Elven ainsi que Pelletier pour leur soutien, qui a permis à la création de vestes sans manches à l'effigie de l'association. Elles sont disponibles au prix de 20 €. La carte club est également proposée à 10 €. Renseignements auprès des présidents.

Nous vous donnons rendez-vous pour nos prochains concours les 2 août, 16 août et 13 septembre à l'occasion du concours inter-associations. Nous espérons vous y retrouver nombreux et nombreuses !

Très belle été à tous.

CONTACT :

 Jean-Pierre CORFMAT  07 57 41 88 23
 b.le.cours@hotmail.com

LE CLUB DES TEMPLIERS DE LANVAUX :

UN RENDEZ-VOUS CONVIVIAL CHAQUE MOIS !

Le Club des Templiers de Lanvaux vous invite à partager un moment de convivialité chaque mois, lors de ses réunions qui se tiennent tous les 2^{ème} lundi de chaque mois à 14h00, à la Salle de Priziac.



Le Club des Templiers de Lanvaux vous invite à partager un moment de convivialité chaque mois, lors de ses réunions qui se tiennent tous les 2^{ème} lundi de chaque mois à 14h, à la Salle de Priziac.

Un programme varié vous attend : belote, jeux de boules, scrabble, skyjo... chacun peut y trouver son plaisir ! L'adhésion annuelle est de seulement 20€ et vous permettra de profiter pleinement de toutes nos activités.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour découvrir cette belle ambiance ! Nous avons également à cœur de célébrer ensemble les anniversaires des adhérents qui franchissent une nouvelle dizaine. C'est dans la bonne humeur et autour de notre traditionnel pot-au-feu en janvier que nous marquons cet événement, un moment fort de convivialité et de partage.

Le 6 juin dernier, nous avons partagé un déjeuner chantant et dansant avec la troupe des bateliers de Célaç à La Porte du Golfe.

Le 13 juillet, Pro Confort nous présentera les articles, puis nous irons déjeuner ensemble.

Enfin, notez dès à présent la date du traditionnel concours de boules triplettes deux boules, qui aura lieu le mardi 18 août 2026, à Priziac. L'inscription débutera à 14h00, suivie du tirage à 14h30.

Venez nombreux pour participer à cette compétition et passer un agréable après-midi en bonne compagnie ! À très bientôt pour de beaux moments ensemble !

L'équipe du Club des Templiers de Lanvaux

CONTACT :

 Liliane Le Brun  06 73 69 10 51



LES BUREAUX D'ACCUEIL

L'équipe de Rochefort-en-Terre Tourisme vous accueille dans les bureaux de Questembert et Rochefort-en-Terre :

Questembert – 13 rue des Halles

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30, jours fériés de 9h30 à 12h30

Rochefort-en-Terre – 3 place des Halles

Ouvert du lundi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h30 (y compris jours fériés).

Sur place, service de billetterie (Moulin Neuf Aventure, visites ludiques, croisières, loisirs...), boutique, espace wifi gratuit, brochures touristiques...



LES FESTIVITÉS

Consultez **l'Agenda des animations** (mises à jour quotidiennes) sur le site web :

 www.rochefortenterre-tourisme.bzh/sortir

Demandez également « **l'Agenda des festivités** » (actualisé tous les 15 jours) en version web et brochure.



LES "MARDIS DE PAYS"

Chaque mardi de juillet et d'août, des rendez-vous à **thèmes gratuits tout public** pour faire découvrir aux petits comme aux grands la culture et le patrimoine de la région : balades et ateliers nature, ateliers créatifs (poterie, vannerie, dessin, archéologie...), fest-noz et autres concerts. En partenariat avec les mairies de Questembert Communauté. Le programme est consultable sur la page web :

 www.rochefortenterre-tourisme.bzh/sortir/les-mardis-de-pays

LA RANDONNÉE

Nos Guides Rando vous attendent !

Pour une escapade de quelques heures ou une aventure sur plusieurs jours, demandez les Guides en vente dans nos bureaux d'accueil



Guide Randonnées



Circuits pédestres
+ Grands itinéraires



Guide Vélo & VTT



Vélo Promenades
+ Voies Vertes
Circuits VTT

Retrouvez aussi tous les circuits gratuitement sur rochefortenterre-tourisme.bzh > rubrique Balades et randonnées



Découvrez les nouveaux guides de randonnée : pédestre et vélo.

Nous sommes ravis de vous annoncer la sortie de nos deux nouveaux guides de randonnées pour explorer les 13 communes de Questembert Communauté à pied ou à vélo !

Disponibles dans nos bureaux d'accueil à Rochefort-en-Terre, Questembert et à la base de loisirs Moulin Neuf Aventure :

- Les guides : en vente 4€ l'unité
- Les fiches individuelles : en vente 0,40€ l'unité



Retrouvez également les circuits en version numérique sur :

 www.rochefortenterre-tourisme.bzh > rubrique « Balades et randonnées »



LABEL "ACCUEIL VÉLO"

Un gage de qualité pour les séjours à vélo !

Engagé dans la démarche Accueil Vélo, l'Office de Tourisme est labellisé depuis fin 2025 pour ses deux bureaux d'accueil situés à **Rochefort-en-Terre** et à **Questembert**.

Cette marque nationale, portée par **France Vélo Tourisme**, garantit aux cyclistes un accueil et des services adaptés tout au long de leur itinérance. Nos structures s'engagent à offrir un accueil attentionné et des prestations pensées pour les voyageurs à vélo (conseils personnalisés, kit de réparation, stationnement à proximité, informations pratiques itinéraires, connexion wifi, prises pour rechargement...).

Plus d'informations sur

 www.rochefortenterre-tourisme.bzh/sorganiser/se-deplacer/label-accueil-velo



ESCAPE GAME MOULIN NEUF



L'Escape Game du Moulin Neuf vous propose de vivre 2 aventures immersives pleines de surprises à partager en famille, entre amis ou entre collègues.

Plongez dans l'univers captivant des "Souterrains Oubliés" et percez leurs mystères, ou laissez-vous séduire par la malle ludique "La Fabrique de Lutins", pour une expérience originale et palpitante. Ouvert toute l'année sur réservation.

 www.escape-game-moulin-neuf.bzh



MOULIN NEUF AVENTURE

Faites le plein d'activités : nautique, nature et sensations !

- location de cycles, rosasies, karts, pédalo, paddle, canoë...
- tyrolienne géante de 600m A/R
- filets dans les arbres

Du 4/07 au 31/08, ouvert tous les jours de 14h à 19h (selon conditions météo).

 www.moulin-neuf-aventure.bzh

CHÈQUE ACTIVITÉ 2026 : ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU MOULIN NEUF AVENTURE !

Ce chèque, d'une **valeur de 15 €**, est donné à chaque enfant scolarisé sur le territoire de Questembert Communauté. Cette année, ce sont **28 établissements**, soit **5 200 enfants** et **jeunes** qui vont pouvoir en profiter (hors escape game).

Il est valable jusqu'au 27 septembre 2026.
N'oubliez pas de l'utiliser !



PISCINE BEAU SOLEIL

UN ÉTÉ 100 % AQUATIQUE !

Après une courte fermeture technique du 29 juin au 5 juillet 2026 inclus, la piscine Beau Soleil lance sa saison estivale dès le 6 juillet avec un programme d'activités varié, adapté à tous les âges et toutes les envies.

Tout au long de l'été, les amateurs de fitness aquatique pourront profiter des cours d'Aquaforme (Aquagym, Aquabike et Aquatraining), des activités parfaites pour rester en forme. Pour les plus sportifs, deux séances exceptionnelles de Cross Nat' sont prévues les jeudis 30 juillet et 27 août, de 19h à 20h.

L'incontournable parcours gonflable sera de retour les mercredis et vendredis. Ce véritable parcours du combattant aquatique promet des fous rires et des défis pour les petits comme pour les grands.

Des soirées à thème pour les ados et les nostalgiques

Les amateurs de rétro pourront participer à un cours d'Aquagym spécial années 1980, le mercredi 5 août de 19h30 à 21h30. Cerise sur le gâteau : un concours du plus beau maillot de bain vintage sera organisé pour l'occasion.

Le bonnet de bain : un accessoire indispensable pour profiter des bassins !

À partir du 1^{er} septembre 2026, le bonnet de bain devient obligatoire à la piscine Beau Soleil. Que ce soit pour les cours ou la baignade, cet accessoire sera désormais indispensable pour accéder aux bassins.

CONTACT Piscine Beau Soleil
 14 rue du Calvaire - 56230 Questembert

 02 97 26 66 60  piscinebeausoleil@qc.bzh

 <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

DÉCLIC JEUNES

LE SIJ PROPOSE DES CHANTIERS JEUNES POUR L'ÉTÉ



Cet été, le Service Information Jeunesse du CIAS de Questembert Communauté propose de nouveaux chantiers pour les jeunes de 11 à 17 ans visant à leur offrir des opportunités pour s'engager, construire et expérimenter sur le territoire. À la clé, des gratifications sous forme d'argent de poche et un accompagnement personnalisé pour chacun des jeunes engagés.

Les dispositifs « Déclic Jeunes » ont été créés par le CIAS dans le but d'encourager l'engagement et la solidarité, créer du lien et valoriser les compétences des jeunes du territoire tout en leur offrant un premier pas vers un job d'été.

Portés par le Service Information Jeunesse, les dispositifs « Chantiers Déclics » et « Job & Co' » du programme « Déclic Jeunes » ont été pensés pour les jeunes du territoire âgés de 11 à 17 ans.

Deux dispositifs proposés pour les jeunes de 11 à 17 ans

Afin que ces dispositifs s'adaptent à tous, selon les âges, les envies et/ou besoins, 2 propositions sont mises en place pour les 11-17 ans :

- Pour les 11-16 ans, des « Chantiers Déclic » sont proposés. Il s'agit de chantiers de 3 à 5 jours, encadrés par le SIJ. Ces chantiers sont valorisés à hauteur de 15€ la demi-journée. Ils s'articulent entre l'accompagnement à un projet individuel ou collectif et un premier pas vers un job d'été.
- Pour les 14-17 ans, le dispositif « Job and Co' » est proposé. Il s'agit de participer à des missions d'intérêt général d'une durée de 3h30, dans les communes de l'intercommunalité (nettoyage, événementiel...). Ces chantiers sont encadrés par le SIJ. Une gratification symbolique de 20€ par mission est attribuée aux jeunes participants.

Ces 2 dispositifs permettent à chaque jeune de s'engager, construire et expérimenter. Tous les jeunes bénéficieront d'un accompagnement de proximité par le coordonnateur du SIJ.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

 Stéphane Raton, coordonnateur du SIJ

 07 78 41 27 96  sij@qc.bzh
 www.questembert-communauté
onglet « services », rubrique « Jeunesse »



NAVETTE ESTIVALE

EN JUILLET ET EN AOÛT PROFITEZ
D'UNE ESCAPADE À DAMGAN OU
À ROCHEFORT-EN-TERRE

Questembert Communauté relance son service de navette en juillet et en août 2026 afin de compléter l'offre de transport en commun pour profiter de sorties et loisirs pendant la saison estivale. À la disposition des habitants et vacanciers, elle sillonnera les 13 communes du territoire en proposant deux choix d'escapades : Damgan et la cité de Rochefort-en-Terre.

En juillet et en août, la navette estivale fait son grand retour. Elle circulera tous les mardis et jeudis (pas de navette les jours fériés) avec un départ et une arrivée soit sur l'avenue du général Charles de Gaulle à Damgan, soit au dépôt des transports Maury à Rochefort-en-Terre. Avec ce service, les habitants et vacanciers pourront profiter des activités estivales en toute tranquillité, flâner dans les rues de Rochefort-en-Terre ou bien des nombreux atouts de la station balnéaire de Damgan (plages, randonnées et le port traditionnel de Pénerf).

Un tarif unique à 2€ pour tous !

La navette estivale est une offre de mobilités qui permet de profiter d'un déplacement sans contrainte, à prix avantageux.

En effet, Questembert Communauté a instauré un tarif unique : 2€ l'aller-retour, quel que soit l'âge.

Sur ces deux lignes estivales, des arrêts sont prévus dans les treize communes du territoire. Autant d'étapes qui pourront séduire les habitants désireux de laisser leur voiture au garage et qui peuvent suggérer de nouvelles idées de visites aux vacanciers.

INFORMATIONS

Tarifs A/R : 2 €. Le règlement s'effectue auprès du chauffeur de la navette en espèces uniquement. Les animaux ne sont pas acceptés. Les mineurs de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée du trajet.

Pour les personnes à mobilité réduite, une prise en charge à la demande est possible en téléphonant au 02 97 43 32 70 au moins 48 heures (jours ouvrés) avant le départ des navettes.

Tous les horaires et informations pratiques sur www.questembert-communaute.fr

ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

LE SERVICE DE CONSEIL EN RÉNOVATION DE
L'HABITAT DE QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Questembert Communauté propose un service de conseil en rénovation de l'habitat pour les travaux de rénovation énergétique et pour l'adaptation du logement face à la perte d'autonomie.

Service gratuit et indépendant d'information et de conseil, l'espace conseil France Rénov' de Questembert Communauté s'adresse aux particuliers ayant des projets de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat face à la perte d'autonomie.

Un service de conseil gratuit et indépendant pour les particuliers et les acteurs du petit tertiaire privé.

Une information-conseil sur les projets d'énergies renouvelables des particuliers, de rénovation en vue d'une adaptation au changement climatique, de qualité de l'air intérieur en lien avec les projets de rénovation, sera toujours assurée par les équipes.

L'espace conseil France Rénov' déploie également un service d'information et de conseil, aux acteurs du petit tertiaire privé, qui disposent de locaux de moins de 1 000 m², pour leur projet de rénovation énergétique.

L'Anah (Agence nationale de l'habitat) finance, aux côtés de Questembert Communauté, ce nouveau service public de rénovation de l'habitat.



ESPACE
CONSEIL



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

INFORMATIONS

Tous les jeudis de 9h30 à 12h30, uniquement sur rdv, au siège de Questembert Communauté.

📍 8 avenue de la gare - 56230 Questembert

☎ 02 97 31 49 40 (du lundi au vendredi)

@ francerenov@qc.bzh

DÉCHETS :

RELEVEZ LE DÉFI ZÉRO DÉCHET !



Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Questembert Communauté, en partenariat avec Arc Sud Bretagne, lance une nouvelle opération « le Défi Zéro Déchet ». L'objectif : proposer à des habitants volontaires d'appliquer des gestes de prévention afin de modifier leur comportement d'achat et de consommation pour réduire leur production de déchets pendant 7 mois.

Réduire de moitié ses déchets au quotidien : c'est le pari du Défi Zéro Déchet de Questembert Communauté, une initiative ludique et conviviale où chacun peut progresser vers une consommation plus durable. Le Défi Zéro Déchet propose un accompagnement gratuit de 7 mois (d'octobre 2026 à avril 2027) à des foyers volontaires des 13 communes du territoire pour les aider à réduire de 50 % leurs déchets. Qu'elle que soit la situation familiale – seul, en colocation, en couple ou famille, peu importe l'âge, que l'on vive en appartement ou en maison – tout le monde peut se lancer dans l'aventure.

Une aventure collective et ludique

Animations locales, ateliers pratiques (compostage, fabrication de produits ménagers, réparation d'objets, etc.), visites de sites (centres de tri, recyclerie et fermes locales), échanges entre participants : tout est mis en place pour permettre à chacun d'adopter des gestes simples, concrets et adaptés à son mode de vie. Chaque thématique du défi sera animée par un acteur local pour mettre en lumière ses compétences, ses savoir-faire et les ressources existantes sur le territoire.

Afin de mesurer les progrès réalisés, des pesées régulières des poubelles seront proposées. La première fera office de diagnostic. Les pesées suivantes permettront de mesurer l'étendue des progrès réalisés au fil des mois. Loin d'être une compétition, il s'agit d'apprendre les bons gestes de tri et les alternatives existantes en matière de réduction des déchets.

Les retours d'expérience et les bonnes pratiques issues du défi pourront alimenter les futures actions de Questembert Communauté en matière de prévention des déchets. Une belle manière de transformer l'essai et de poursuivre l'aventure ensemble !

DÉFI ZÉRO DÉCHET : PARTICIPEZ À L'AVENTURE !

Questembert Communauté recherche 15 foyers motivées pour s'engager pendant 7 mois (d'octobre 2026 à avril 2027) dans la réduction de leurs déchets. Que vous soyez déjà avancé ou non dans la démarche, relevez ce défi, avec partage d'expériences et moments d'échanges !

- **Téléchargez le formulaire d'inscription** disponible sur : www.questembert-communaute.fr
- **Déposez votre candidature** auprès du service déchets **avant le 30 septembre 2026**



PROJET PASSERELLE

UNE NOUVELLE APPROCHE
POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS
DE 3 À 5 ANS DANS LES STRUCTURES
COLLECTIVES DU CIAS

Entrer dans un accueil de loisirs peut être une étape délicate pour un enfant de 3 ans. C'est pour accompagner cette transition que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Questembert Communauté a lancé le projet Passerelle. Ce projet vise à offrir aux enfants d'âge maternel (de 3 à 5 ans), ainsi qu'à leur famille, un accueil adapté et personnalisé lors de leur entrée dans les structures enfance du territoire.

Depuis un an, le CIAS de Questembert Communauté travaille sur un programme Passerelle visant à mieux accompagner les enfants d'âge maternel dans leur entrée au sein des structures collectives de type accueils de loisirs.

Un projet global centré sur les besoins des enfants d'âge maternel

De la formation des professionnels aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge (sommeil, relations entre enfants, continence, jeux et activités...), en passant par l'aménagement des espaces et l'acquisition de matériels pédagogiques spécifiques, ce projet a permis de développer une nouvelle approche pour parvenir à un accueil individualisé et personnalisé de chaque enfant et de leur famille au sein des accueils de loisirs des centres sociaux Eveil et Maison Pop'.

En s'inscrivant dans la continuité des actions menées par le CIAS de Questembert Communauté en faveur du bien-être et de l'inclusion des enfants, le projet Passerelle affirme une volonté forte : placer les besoins des plus jeunes au cœur des pratiques d'accueil.

Ce dispositif va se renforcer progressivement par un travail de coopération avec les acteurs du territoire – structures communales d'accueil périscolaire, structures petite enfance et assistant-es maternelles – afin de construire un parcours cohérent et sécurisant pour les enfants et leur famille, de la petite enfance à l'enfance. Ainsi des temps d'accueil Passerelle au sein des structures enfance vont progressivement être mis en place.

TRANSITIONS ET ENVIRONNEMENT

LANCEMENT DU 3^E APPEL À PROJETS RéColTE

Face au succès des deux premières éditions de l'appel à projets citoyens RéColTE, Questembert Communauté relance son dispositif de soutien pour favoriser l'émergence de projets citoyens en faveur des transitions et de l'environnement. Pour cette 3^e édition, une enveloppe de 15 000 € est allouée.

L'appel à projets citoyens RéColTE (Réponses Collectives pour les Transitions et l'Environnement) a été créé en 2024, dans le cadre du Plan Climat. Ce dispositif a été initié pour favoriser l'émergence de projets citoyens en faveur des transitions et de l'environnement.

Lors des deux précédentes éditions, douze projets ont été retenus sur des thématiques très variées : l'alimentation, la préservation de la biodiversité, l'eau, l'agriculture durable, les mobilités douces, les déchets, les économies d'énergies et les énergies renouvelables.

Favoriser des projets d'intérêt général, accessibles au plus grand nombre

Forts du succès des précédentes éditions, les élus communautaires ont souhaité poursuivre le dispositif avec quelques ajustements. Ainsi, peuvent candidater à cet appel à projets, les associations Loi 1901 qui portent un projet de transition écologique.

Un accent particulier sera mis sur les projets favorisant la complémentarité avec les actions et structures déjà en place sur le territoire ainsi que sur les projets accessibles au plus grand nombre (inclusifs, tous âges et tous publics). Il est à noter que les projets de rénovation énergétique et les projets d'intérêt privé sont exclus du dispositif. D'autre part, afin de favoriser l'émergence de projets communs, le dispositif autorise le co-portage entre associations.

L'implication des habitants sera une nouvelle fois au cœur du dispositif RéColTE, y compris du côté du jury. Sur les 11 membres du jury, 8 habitants (4 adultes et 4 jeunes) auront la responsabilité de sélectionner les projets. Un appel à candidature est d'ailleurs lancé en ce sens.

Appel à projets RéColTE et jury citoyen

- **Dépôts des candidatures projets** : jusqu'au 15 septembre 2026
- **Dépôt des candidatures jury** : jusqu'au 15 septembre 2026 sur pcaet@qc.bzh ou auprès des centres sociaux Eveil (Limerzel) et la Maison Pop' (Questembert)

Informations et téléchargement des dossiers de candidature sur www.questembert-communaute.fr, rubrique « Actions et grands projets », « Plan Climat Air Énergie Territorial », « Appel à projets citoyen RéColTE ».



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



AMPER DES REPAS CUISINÉS ET VARIÉS, LIVRÉS CHEZ VOUS



En choisissant AMPER pour la livraison de repas à domicile, vous bénéficiez de menus copieux, variés selon les saisons, de repas équilibrés et élaborés à partir de produits locaux. Nous proposons des menus adaptés aux régimes spécifiques (pauvre en sel, pauvre en sucre, faciles à manger, mixés, végétariens...). Vous pouvez tester un repas gratuitement avant d'adopter le service. Pas d'engagement de durée, un simple coup de fil, nous mettons en place le service très rapidement. Des repas adaptés et équilibrés, des choix variés, une solution simple et flexible. Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Le service entre dans le champ des « services à la personne » et ouvre donc droit au crédit d'impôts de 50% sur la part livraison.

CONTACT :  Tiphaine Gergaud

 02 97 46 53 14

 prad@amper-asso.fr



LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST VOUS INFORME

Et si on infiltrait l'eau de pluie!

Pour faire face aux défis du dérèglement climatique, il est essentiel d'apprendre à mieux gérer les eaux pluviales.



Cette démarche présente deux avantages majeurs :

Limiter les inondations : En retenant un maximum d'eau en amont des bassins versants, on réduit le risque de crues et leurs conséquences.



Recharger les nappes phréatiques : En favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales, on contribue à alimenter durablement les ressources en eau souterraine.

L'idée principale est d'infiltrer l'eau là où elle touche le sol. Cela passe par des actions concrètes comme :

- Favoriser une infiltration naturelle des eaux pluviales ;
- Réduire les surfaces imperméabilisées ;
- Limiter le ruissellement.

Adopter ces pratiques permettra de mieux préserver notre environnement tout en s'adaptant aux évolutions climatiques.

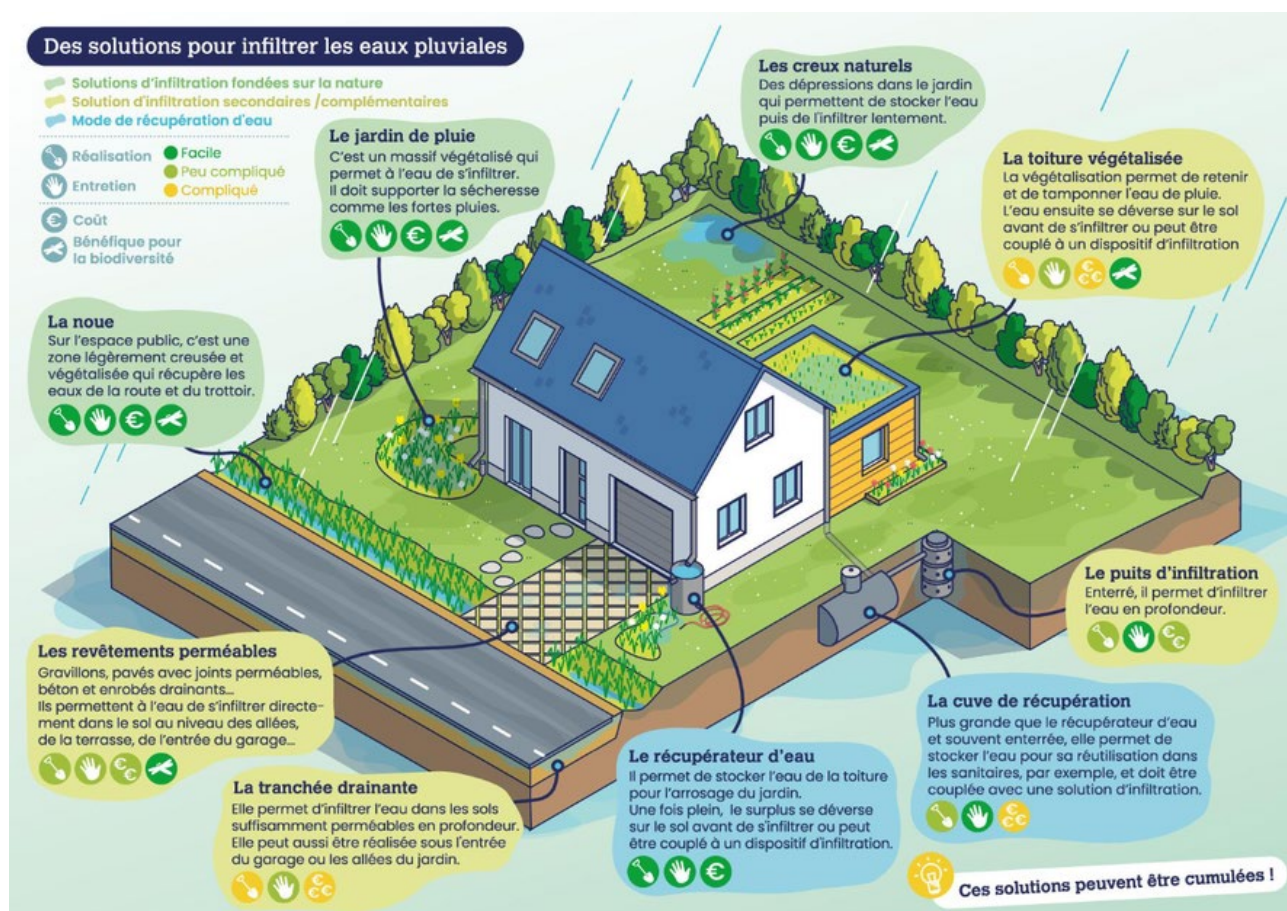


Schéma réalisé par Blavet terres & eaux, Lorient agglomération, le syndicat mixte de la ria d'Étel et le graphiste Matthieu Nivesse.



Contacts



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
02 97 73 36 49 / accueil@grandbassindeloust.fr
www.grandbassindeloust.fr



Retrouvez nos actualités



ÉCONOMISONS LA RESSOURCE GRÂCE À LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région de Questembert (SIAEP) a confié à la société Aqualia la délégation du service d'eau potable de la commune de Le Cours.

Afin d'offrir une qualité de service optimale et de répondre aux enjeux croissants de gestion et d'économie de la ressource en eau, Aqualia va procéder à l'installation de la télérelève de votre compteur d'eau à partir de cet été.

Le déploiement de ce dispositif permettra un meilleur suivi de votre consommation grâce à la remontée automatique des index.

En cas de fuite, vous pourrez constater une consommation excessive d'eau et mettre en œuvre les réparations plus rapidement. Vous pourrez bénéficier de ce nouveau service une fois votre compteur équipé.

Depuis votre espace personnel sur le site aqualia-eau.com, ou via l'application smartphone, vous pourrez notamment :

- Suivre votre consommation d'eau en temps réel,
- Surveiller les anomalies sur votre compteur,
- Accéder au montant de votre facture et à l'historique de vos consommations,
- Détecter les fuites,
- Ne plus avoir à rester chez vous pour la relève de votre compteur d'eau,
- Fixer un seuil d'alerte de consommation (envoi automatique d'un courriel, d'un SMS...).

CONTACT

 Agence AQUALIA

 30 route de Serguin - 56230 QUESTEMBERT

 02 97 01 04 08

Agenda

Les rendez-vous communautaires



JUILLET

Mardi 21 juillet

Atelier nature : sous les bois. Maison pop et les parentillages

De 10h à 11h30. Enfants de 2 à 6 ans avec leurs parents.
Rendez-vous sur le parking de l'école La Petite Hirondelle de Le Cours

Graff itinérant. Maison pop

De 16h à 17h30, au city park de Le Cours

Samedi 25 juillet

Initiation au sauvetage aquatique

Piscine Beau Soleil

De 14h30 à 15h15, Piscine Beau Soleil (Questembert)

Tarif : 10,40€ - sur réservation auprès de l'accueil ou en ligne : <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

Jeudi 30 juillet

Cross Nat'

Piscine Beau Soleil

De 19h à 20h, Piscine Beau Soleil (Questembert)

Tarif : 10,40€ - sur réservation auprès de l'accueil ou en ligne : <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

AOÛT

Mercredi 5 août

Aquagym Années 80

Piscine Beau Soleil

De 19h30 à 21h30, Piscine Beau Soleil (Questembert)

Tarif : 10,40€ - sur réservation auprès de l'accueil ou en ligne : <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

Samedi 8 et 22 août

Initiation au sauvetage aquatique

Piscine Beau Soleil

De 14h30 à 15h15, Piscine Beau Soleil (Questembert)

Tarif : 10,40€ - sur réservation auprès de l'accueil ou en ligne : <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

Jeudi 27 août

Cross Nat'

Piscine Beau Soleil

De 19h à 20h, Piscine Beau Soleil (Questembert)

Tarif : 10,40€ - sur réservation auprès de l'accueil ou en ligne : <https://reservation.piscinequestembert.bzh>

Calendrier des fêtes

JUILLET

Di. 26 Fête de Priziac - Messe à la chapelle, animations, repas, bal et feu d'artifice

AOÛT

Di. 02 Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le cours) à 14h

Sa. 15 Marché artisanal gourmand et créateurs (Moulin du Pont de Molac)

Di. 16 Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le cours) à 14h

Ma. 18 Concours de boules bretonnes en triplètes Club des Templiers de Lanvaux à 14h

SEPTEMBRE

Ma. 15 AG de l'Amicale (au-dessus de la garderie)

Di. 13 Concours de boules inter associatif

Sa. 19 Jarret-frites, Chapelle de Priziac (US Le Cours)

OCTOBRE

Ve. 23 Après-midi découverte de Artisan'Arz (au-dessus de la garderie)

DÉCEMBRE

Di. 06 Marché de Noël de l'Amicale de La Petite Hirondelle - à partir de 9h30



ARTISANS DE LA COMMUNE

 **Agent immobilier - DUVAL Christian**

 06 86 55 79 73 @ christian.duval@sublimons.com

 **Création d'articles bébé - CORBET Ninon**

 06 63 08 55 57 @ corbet.ninon@gmail.com

 **Création de sites internet - LOBROT Hélène**

 06 61 10 31 45 @ contact@graindesite.com

 **Électricité - GUILLAS Christophe**

 06 81 28 22 34 @ chrisguillas@gmail.com

 **Électricité - JOSSO Éric**

 06 30 20 24 67 @ eric.josso@outlook.fr

 **Entretien des espaces verts - GOMES DA SILVA Roberto**

 06 89 71 43 36 @ roberto-gds-56@hotmail.com (CESU)

 **Expertise - BRIOT Christophe**

 06 29 46 03 89 @ aero.drone.expertises@gmail.com

 **Maître d'œuvre - MILANETTI Sophie**

 06 71 58 18 83 @ sophie@atelier-milanetti.fr

 **Naturopathe énergétique - LE SQUERE Mélissa**

 06 59 57 50 12 @ lesqueremelissa@gmail.com

 **Peinture - JAOUEN Bruno**

 06 84 12 73 01 @ jbpeinture@orange.fr

 **Peinture / Plaquiste - BONNO Béatrice et Kévin**

 06 77 00 75 05 @ bonno.plaquepeintre@gmail.com

 **Terrassement - BONNO Christophe**

 06 10 84 33 57

 **Travaux agricoles - MAGREX Sylvain**

 06 72 03 81 14

